



MAIRIE
ASNIÈRES-SUR-SEINE

COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ

RAPPORT ANNUEL 2024

PORTANT SUR LES ACTIONS MENÉES
EN MATIÈRE D'ACCESSIBILITÉ ET D'INCLUSION



SOMMAIRE

ÉDITORIAL	4
PRÉAMBULE : HANDICAP ET ACCESSIBILITÉ	4
I. LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ	7
A. RAPPEL DU CADRE RÉGLEMENTAIRE : CRÉATION ET MISSIONS DE LA COMMISSION	7
B. COMPOSITION DE LA COMMISSION D'ASNIÈRES-SUR-SEINE	7
C. LA RÉUNION DE LA COMMISSION D'ASNIÈRES-SUR-SEINE DU 19 JUIN 2025.....	9
II. L'ACCESSIBILITÉ DE LA VOIRIE, DES ESPACES PUBLICS ET DU CADRE BÂTI....	11
A. RAPPEL DES OBLIGATIONS LÉGALES	11
B. VOIRIE ET ESPACES PUBLICS : LE SUIVI DU PAVE.....	11
1) Les actions réalisées en 2024	11
2) Le plan à jour des places PMR de la ville	12
3) Les chiffres de l'année 2024	13
4) Les travaux programmés ou à l'étude pour 2025 / 2026	14
C. L'ACCESSIBILITÉ DU CADRE BÂTI : LE SUIVI DE L'AD'AP	14
1) Les travaux récents	14
2) Les projets livrés en 2025	17
3) Les projets dont la livraison est attendue pour 2026	22
III. LES ACTIONS MENÉES PAR LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE EN FAVEUR DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP	25
A. L'ACCOMPAGNEMENT ASSURÉ PAR LA MISSION HANDICAP DU CCAS.....	25
1) Organisation et missions de la Mission Handicap	25
2) Données d'activités 2024 : l'accompagnement social des personnes en situation de handicap	26
B. LES ACTIONS COMPLÉMENTAIRES D'ANIMATION SOCIALE ET DE SOUTIEN AUX AIDANTS	28
1) L'accès à la culture et aux loisirs	28
2) Les actions de soutien aux aidants et aux aidés	29
C. SOLIDARITÉ	31
1) Le soutien alimentaire.....	31
2) L'opération Noël Solidaire	32
3) Les coffrets gourmands.....	32
4) La collecte de fonds dans le cadre du Téléthon	32

IV. LES ACTIONS MENÉES PAR LES SERVICES DE LA VILLE EN FAVEUR DE L'INCLUSION	33
A. LA MISE EN ACCESSIBILITÉ DU SITE INTERNET DE LA VILLE.....	33
B. LE DÉVELOPPEMENT DE PRATIQUES CULTURELLES ACCESSIBLES.....	34
1) Le Salon du Livre	35
2) Le tournoi Asnières Gaming	36
3) Le festival Partir en livre	36
4) Les Semaines d'Information sur la Santé Mentale	36
C. L'INCLUSION PAR LE SPORT	36
1) Le soutien à la pratique sportive des personnes en situation de handicap	37
2) La promotion de l'inclusion par le sport.....	38
3) Les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024	39
D. L'ACCUEIL INCLUSIF AU SEIN DES ACCUEILS DE LE PETITE ENFANCE	41
1) Un accueil organisé en tenant compte des situations de handicap de l'enfant et des parents	41
2) Un accueil pluridisciplinaire en partenariat avec les professionnels extérieurs et les parents	42
3) Le développement des compétences et la formation des équipes	43
4) La Maison de la Famille	43
E. L'INCLUSION EN PÉRISCOLAIRE.....	44
1) État des lieux des enfants en situation de handicap accueillis en 2024.....	44
2) L'accueil des enfants en situation de handicap au sein des ALSH	44
3) La formation	46
4) Les ressources et outils à destination des équipes	46
5) Les axes de travail et perspectives pour l'année 2025.....	47
F. EMPLOI ET HANDICAP	47
V. L'ACTION DU CONSEILL LOCAL EN SANTÉ MENTALE	49

ÉDITORIAL

La Ville d'Asnières-sur-Seine mène une politique volontariste en matière d'accessibilité pour tous et d'inclusion sociale en faveur des personnes en situation de handicap.

Chaque année, la réunion de la Commission Communale pour l'Accessibilité (CCPA) est l'occasion de rendre compte des actions de l'année écoulée aux membres qui composent cette instance obligatoire avec un rôle consultatif : 7 élus du Conseil Municipal et 7 personnes qualifiées.

En cette année-anniversaire des 20 ans de la loi fondatrice « *pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées* » du 11 février 2005, il nous a semblé important que la Commission Communale pour l'Accessibilité (CCPA) instance de concertation et d'échanges voit son format évoluer en associant plus largement le réseau des partenaires et acteurs du handicap intervenant sur la commune.

Nous espérons que ce rapport, présenté aux membres de la Commission communale pour l'accessibilité 19 juin 2025, saura témoigner de la richesse et de la diversité des actions menées par la municipalité en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap.



Manuel AESCHLIMANN

Maire d'Asnières-sur-Seine
Président du Conseil Communal d'Action Sociale
Vice-président de la Métropole du Grand Paris



Angelina BOURDIER-CHAREF

Vice-présidente du Centre Communal d'Action Sociale,
Adjointe au maire déléguée à l'action sociale,
aux solidarités, aux seniors,
à la santé, au handicap, aux professions libérales,
à la gestion urbaine de proximité y compris le contrat de ville,
aux droits des femmes et au quartier Les Hauts d'Asnières

PRÉAMBULE : HANDICAP ET ACCESSIBILITÉ

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées établit dans son article 2 une définition du handicap inspirée de la classification internationale des handicaps : « Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

Elle pose également le principe selon lequel « « Toute personne handicapée a droit à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale, qui lui garantit, en vertu de cette obligation, l'accès aux droits fondamentaux reconnus à tous les citoyens ainsi que le plein exercice de sa citoyenneté. L'Etat est garant de l'égalité de traitement des personnes handicapées sur l'ensemble du territoire et définit des objectifs pluriannuels d'actions. »

La loi de 2005, se fondant sur les principes de non-discrimination et de libre choix par chacun de son projet de vie, instaure :

- un droit à la compensation permettant la prise en charge par la collectivité des aides humaines et techniques répondant aux besoins des personnes en situation de handicap.
- un principe d'accessibilité visant à garantir la participation effective des personnes en situation de handicap à la vie de la cité.

Ce principe d'accessibilité se décline de façon transversale en touchant tous les domaines de la vie : la scolarité, l'enseignement supérieur et professionnel, l'emploi, le travail adapté et l'emploi protégé, le cadre bâti, les transports, les moyens de communication et nouvelles technologies, l'exercice de la citoyenneté et les relations aux services publics.

Le décret n° 2006-555 du 17 mai 2006 vient préciser la définition de l'accessibilité pour le cadre bâti : « Est considéré comme accessible aux personnes handicapées tout bâtiment d'habitation collectif ou tout aménagement lié à un bâtiment permettant à un habitant ou à un visiteur handicapé, avec la plus grande autonomie possible, de circuler, d'accéder aux locaux et équipements, d'utiliser les équipements, de se repérer et de communiquer. Les conditions d'accès des personnes handicapées doivent être les mêmes que celles des autres publics ou, à défaut, présenter une qualité d'usage équivalente. ».

La Convention relative aux droits des personnes handicapées (CIDPH), adoptée par l'Assemblée générale des Nations-Unies en 2006 est ratifiée par la France en 2010.

Le texte définit dans l'article 1 les personnes handicapées comme les « personnes qui présentent des incapacités physiques, mentales, intellectuelles ou sensorielles durables dont l'interaction avec diverses barrières peut faire obstacle à leur pleine et effective participation à la société sur la base de l'égalité avec les autres ».

La Convention ne crée pas de nouveaux droits mais les réaffirme. Le plein exercice des droits des personnes handicapées et leur participation effective à la société reposent sur plusieurs principes, parmi lesquels un principe d'accessibilité (article 9) qui désigne les « mesures appropriées [prises par les États Parties] pour leur assurer, sur la base de l'égalité avec les autres, l'accès à l'environnement physique, aux transports, à l'information et à la communication, y

compris aux systèmes et technologies de l'information et de la communication, et aux autres équipements et services ouverts ou fournis au public, tant dans les zones urbaines que rurales. [Parmi ces mesures figurent] l'identification et l'élimination des obstacles et barrières à l'accessibilité (...). ».

La Convention invite également les États Parties à modifier leur approche pour aller vers une logique de conception universelle, en mettant directement en œuvre ou en soutenant la « conception de produits, d'équipements, de programmes et de services qui puissent être utilisés par tous, dans toute la mesure possible, sans nécessiter ni adaptation ni conception spéciale » ou « qui devraient nécessiter le minimum possible d'adaptation et de frais pour répondre aux besoins spécifiques des personnes handicapées » (articles 2 et 4).

En résumé, l'accessibilité universelle c'est « l'accès à tout pour tous », soit le fait de :

- prendre en compte tous les types de handicap mais sans se limiter au handicap (personnes âgées, personnes confrontées à une incapacité temporaire, femmes enceintes, personnes en surpoids, etc.)**
- considérer que l'accessibilité va au-delà de l'accès physique (bâtiments, équipements, espace public, transports) et recouvre aussi l'information, la communication, l'utilisation de produits, services, ou prestations.**

I. LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ

A. RAPPEL DU CADRE RÉGLEMENTAIRE : CRÉATION ET MISSIONS DE LA COMMISSION

Les Commissions inter/communales pour l'accessibilité ont été créées par la loi de 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Leur composition, leurs missions et leurs obligations ont été codifiées au sein du code général des collectivités territoriales à l'article L2143-3.

Entre 2005 à 2021 (version en vigueur à ce jour), le cadre juridique a évolué avec des modifications portant sur le nom, la composition et les missions des Commissions inter/communales pour l'accessibilité pour aller dans le sens de l'accessibilité universelle.

Aux termes de l'article L2143-3 du code des collectivités territoriales, la création d'une Commission communale pour l'accessibilité est obligatoire pour les communes de 5000 habitants et plus. C'est une instance de bilan, de concertation et d'échanges. Elle a rôle consultatif et constitue un observatoire local de l'accessibilité.

La Commission communale pour l'accessibilité a pour missions :

- 1) De dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports sur son territoire d'intervention.
- 2) D'organiser le recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées et aux personnes âgées.
- 3) Enfin, la Commission a pour obligation de dresser un rapport annuel présenté en conseil municipal. Elle peut y faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant. Le rapport est également transmis au représentant de l'État dans le département ; au président du conseil départemental ; au conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie ; à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport.

La Commission communale pour l'accessibilité de la ville d'Asnières-sur-Seine a été créée par le Conseil Municipal lors de sa séance du 14 décembre 2006.

B. COMPOSITION DE LA COMMISSION D'ASNIÈRES-SUR-SEINE

La Commission est présidée par le Maire de la commune qui arrête la liste des membres. Elle est composée des acteurs du territoire : 7 élus du conseil municipal et 7 personnes qualifiées issues d'associations ou organismes représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicap notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique, d'associations ou organismes représentant les personnes âgées, de personnes qualifiées représentant des acteurs économiques et d'autres usagers de la ville.

Depuis 2017, les élus en charge de délégations transversales et les services porteurs d'initiatives en faveur de l'inclusion sont associés à la réunion de la Commission pour enrichir les échanges et contribuer au bilan des actions menées sur le territoire asniérois : la Direction du Développement Social, la Direction de la Petite Enfance, la Direction de l'Enfance, la Direction du Sport et de la Vie Associative et la Direction de la Culture.

En 2023, la composition de la Commission a évolué pour refléter la dynamique territoriale et l'investissement d'acteurs locaux, mais aussi pour assurer une meilleure représentativité de types de handicaps.

Les membres permanents de la Commission communale pour l'accessibilité de la ville d'Asnières-sur-Seine, dont la liste figure ci-dessous, ont été désignés par arrêté du 29 mars 2024.

Liste des membres permanents, des services associés et des personnes invitées au regard de l'ordre du jour :

Collège des Élus :

- Madame **Angéline BOURDIER-CHAREF**, Adjointe au maire déléguée à l'action sociale, solidarités et seniors, à la santé, handicap et professions médicales, à la gestion urbaine de proximité, y compris le contrat de ville, aux droits des femmes et au quartier Hauts d'Asnières,
- Monsieur **Frédéric SITBON**, Adjoint au Maire délégué à la voirie, aux réseaux, à l'éclairage public, aux transports et mobilités douces, au numérique et au développement économique
- Madame **Julie CAZABAN**, Adjointe au Maire déléguée à la jeunesse, au sport et au quartier Voltaire-Bourguignons,
- Monsieur **Thierry Michel ISOARD**, Adjoint au Maire délégué à l'entretien courant et exploitation du patrimoine et à la sécurité des équipements
- Monsieur **Cyrille RECLUS**, Adjoint au maire délégué aux finances, aux affaires juridiques, à la commande publique, au commerce, aux marchés d'approvisionnement, à l'insertion et emploi,
- Madame **Valérie LETIERCE**, Conseillère Municipale déléguée au handicap, à la vie associative et à la proximité,
- Madame **Marie-Hélène BUONO**, Adjointe au Maire déléguée au logement et au quartier Centre,
- Monsieur **Daniel NEMARQ**, Conseiller municipal délégué au commerce, au suivi des chantiers relevant de l'espace public, à la sécurité et l'accessibilité des ERP et à la proximité
- Monsieur **Nicolas AUNEVEUX**, Conseiller municipal délégué au sport, à la vie associative, aux espaces verts, parcs et jardins (y compris pour l'implantation d'aires de jeux), à la sécurité et l'accessibilité des ERP et à la proximité

Collège des associations :

- **SAIS 92 - Réseau Loisirs Handicap 92**, représentée par Monsieur Jean-Jacques TURKAWKA
- **Associations des Paralysés de France**, représentée par Monsieur Simon SCHMIT
- **Association Asnières DIGITAL FIGHTING JITSU**, représentée par Monsieur Tarek ROUIS
- **APEI Boucle Nord de Seine**, représentée par Madame Anne ORTIZ et Madame Corinne SAUVADE
- **Cœur de Ville**, association de commerçants représentée par Madame Floriana TRINGALE
- **UNAFAM**, représentée par Madame Danielle COMPARIN
- **Association des retraités de la CFDT**, représentée par Madame Marie-Josèphe POUILLET-ERGUY
- **EPNAK/Institut Départemental Gustave Baguer**, représentée par Monsieur Vincent THOMAS,

Services invités à la réunion de la Commission :

- Madame Agnès DITSCH, Directrice Générale Adjointe en charge des solidarités, de la petite enfance, de l'enfance et de l'éducation
- Monsieur Cyril MICHAUD, Directeur de l'Action Sociale et de la Santé
- Madame Joana NEVES DA FONSECA, Responsable du Pôle autonomie, CCAS
- Madame Sophie CHOUAKI, Chargé de mission Handicap et santé mentale, CCAS
- Madame Caroline FOUCHER, Assistante Sociale de la Mission Handicap, CCAS
- Madame Magali DEMIRDJIAN, Assistante de coordination de la Mission Handicap, CCAS
- Madame Lucile FISSOLO, Directrice du service du Patrimoine
- Madame Nathalie HILD, Directrice adjointe des Services Techniques
- Madame Fariza BELKACEMI, Responsable du Service Sécurité des Équipements
- Madame Sylvie BOUQUERAND, Directrice de la Petite Enfance
- Madame Laurine DROUHOUT, Référente Santé et Inclusion, Direction de la Petite Enfance
- Monsieur Hadrien ROUILLE, Directeur de l'Éducation et de l'Enfance et des Loisirs,
- Madame Emma BENICHO, référente handicap, Direction l'Éducation et de l'Enfance et des Loisirs,
- Madame Mathilde DE BACKER, Directrice de la Culture
- Monsieur Julien CARDEBAT, Directeur des Sports et de la Vie Associative
- Madame Carolle GUERIN, Responsable du développement de la vie Associative et Animation sportive, Direction du Sport et de la Vie Associative
- Monsieur Mohamed SELLAM, Directeur du Développement Social
- Monsieur Christophe SOBRADO, Chargé de mission Politique de la Ville, Direction de la Cohésion Sociale et de l'Insertion
- Madame Emmanuelle VOGELSINGER-BOUHOURS, Chargée de mission en insertion socioprofessionnelle au sein du Service Emploi, Direction du Développement Social
- Madame Feiza AZZEDINE, Directrice de la Jeunesse
- Madame Séverine AVEZ, Directrice des Ressources Humaines
- Madame Laurence RENAUT, Directrice du Commerce et du Développement Économique
- Madame Anne LUCCHINI, Chargée de mission, Direction du Commerce et du Développement Économique
- Monsieur Rafik JAOUAD, Directeur du centre socioculturel municipal Aimé Césaire

C. LA RÉUNION DE LA COMMISSION D'ASNIÈRES-SUR-SEINE DU 19 JUIN 2025

La Commission communale pour l'accessibilité d'Asnières-sur-Seine s'est réunie le 19 juin 2025, sous la présidence de Madame Angelina Bourdier-Charef, Vice-présidente du CCAS et Adjointe au Maire déléguée au Handicap.

Pour la première fois, il a été décidé de modifier le format de la CCPA avec les orientations suivantes :

- Poursuivre la présentation des actions d'accessibilité du cadre bâti du patrimoine municipal et des espaces publics dont la voirie,
- Valoriser deux actions nouvelles, en l'occurrence « la Ludocap » proposée par le service municipal de l'Education et de l'Enfance et des Loisirs et le projet de Guide ressources de la Mission Handicap du CCAS,
- Valoriser les initiatives citoyennes, notamment dans le cadre du Téléthon avec l'organisation du Loto Solidaire par la Mission Handicap du CCAS et l'initiative de levée de fonds de Dylan DESMARES, « le marcheur fou »,

- Elargir la composition de la CCPA : en complément des élus et des personnes qualifiées siégeant par arrêté municipal et des représentants des services municipaux, les acteurs du handicap intervenant sur la commune. Les partenaires présents (établissements médico-sociaux, associations et les professionnels du sanitaire) ont été invités à présenter leurs missions,
- Une partie déambulation sur des stands pour permettre aux participants d'aller au-devant des professionnels des services municipaux pour mieux appréhender les actions d'inclusion.

L'ordre du jour fut donc le suivant :

1. Rappel synthétique des missions de la CCPA,
2. Les actions en faveur de l'accessibilité (cadre bâti, voirie, espaces publics),
3. Présentation de deux actions nouvelles dans le champ de l'inclusion,
4. Visite stands des services municipaux et échanges avec les professionnels.

II. L'ACCESSIBILITÉ DE LA VOIRIE, DES ESPACES PUBLICS ET DU CADRE BÂTI

A. RAPPEL DES OBLIGATIONS LÉGALES

La loi fondatrice du 11 février 2005 pour l'égalité de droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées vise l'obligation d'accessibilité de tout pour tous, pour le neuf et l'existant. Toute nouvelle construction ou tout nouvel aménagement doit répondre aux normes d'accessibilité. Pour ce qui concerne l'existant, la politique de la mise en accessibilité du cadre bâti, de l'espace public et de la voirie se traduit pour les communes par l'élaboration de deux documents stratégiques de planification et de programmation :

1) Le Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics (PAVE) pour la voirie

L'établissement d'un PAVE est obligatoire pour les communes de plus de 1000 habitants. Un PAVE comprend notamment un diagnostic ou état des lieux de l'existant ; la programmation pluriannuelle de travaux de mise en accessibilité en incluant une estimation chiffrée et les délais de réalisation ; les modalités de suivi, d'évaluation et de révision du PAVE.

2) L'Agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) pour le cadre bâti

La loi de 2005 prévoyait la mise en accessibilité des établissements recevant du public avant le 1er janvier 2015. Face au retard conséquent pris sur ce calendrier, le gouvernement a instauré par une ordonnance datant du 26 septembre 2014 le dispositif Ad'AP (agenda d'accessibilité programmée). Un Ad'AP comporte un autodiagnostic ou état des lieux, la programmation des travaux envisagés et leur durée ainsi que, le cas échéant, une liste des dérogations aux règles d'accessibilité. Le dépôt et l'instruction d'Ad'AP sont arrivés à terme au 31 mars 2019.

L'Ad'AP de la commune d'Asnières-sur-Seine a fait l'objet d'une validation par arrêté préfectoral en date du 2 septembre 2016.

B. VOIRIE ET ESPACES PUBLICS : LE SUIVI DU PAVE

1) Les actions réalisées en 2024

Durant l'année 2024, environ 110 passages piétons aux abords de 19 écoles ont fait l'objet de travaux : travaux d'entretien ou pose de dalles pododactiles.



Les passages piétons (carrefours) suivants ont également fait l'objet de travaux :

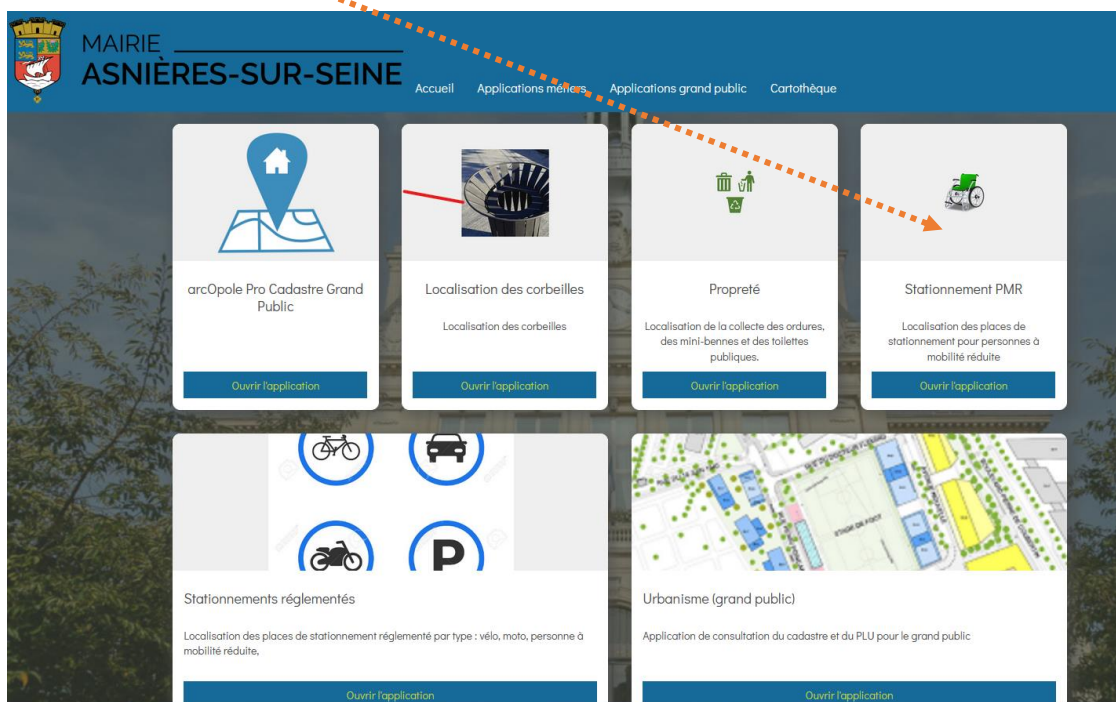
- Rue du Château
- Rue Teddy Riner
- Rue Pierre Boudou
- Rue de la Station
- Rue Pierre Brossolette : avenue de la Marne

2) Le plan à jour des places PMR de la ville



De nouvelles places ont été créées en 2024 sur la demande d'administrés. Fin 2024, la ville d'Asnières-sur-Seine compte ainsi 236 places PMR.

Ces places font l'objet d'un référencement au fur et à mesure par les services de la Ville, les données sont accessibles au grand public via le portail <https://sig.mairieasnieres.fr> rubrique « Applications grand public ».



L'application mobile Net'Asnières reste un outil facilitant à la disposition des administrés pour leur permettre de signaler un dysfonctionnement ou une dégradation du mobilier urbain. Les réclamations portant sur des problématiques de mobilité en lien avec une situation de handicap sont traitées en priorité.

3) Les chiffres de l'année 2024

RUE	MÈTRES LINÉAIRES (ml)
VOIES RÉNOVÉES (1074 ml)	
RUE DUPRÉ	197
RUE DE LA PARFUMERIE	220
RUE MAGENTA	77
AVENUE BAUDOUIN	180
RUE TEDDY RINER (suite livraison bâtiment Olympea)	240
RUE DU MAINE (entre Quai Dervaut et rue de l'Orne)	70
RUE ADOLPHE BRIFFAULT	90
VOIES CRÉÉES (420 ml)	
ALLÉE MARLÈNE COTTON	85
CHEMIN DES COURTILLES	67
ALLÉE HENRI CHAPRON	68
ALLÉE PAUL MAGES	200

Au total, 1 494 mètres linéaires de voies ont été créées ou rénovées en 2024.

4) Les travaux programmés ou à l'étude pour 2025 / 2026

RUE	MÈTRES LINÉAIRES (ml)
RUE DES TROIS FRÈRES (2025 programmée)	245
RUE DU CHEMIN VERT (2025 réalisée)	230
RUE AMÉLIE (2025 réalisée)	193
RUE MAGENTA	77
AVENUE DES THUYAS (2025 programmée)	284
RUE MICHELET	287
AVENUE CASIMIR	315
ALLÉE HAAG (2025 programmée)	222

Au total, **1853 mètres linéaires** de voies seront rénovés d'ici 2026.

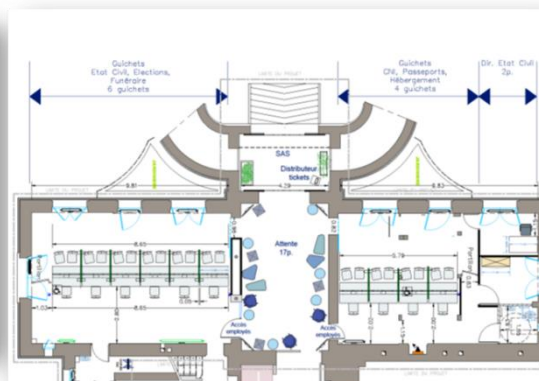
Entre 2014 et 2026, plus de 50% de la voirie aura été rénovée.

C. L'ACCESSIBILITÉ DU CADRE BÂTI : LE SUIVI DE L'AD'AP

Pour rappel, l'Agenda d'accessibilité programmé de la Ville d'Asnières a été validé par arrêté préfectoral en 2016. Le suivi de l'Ad'Ap tient compte de l'évolution normale du patrimoine communal : projets de réhabilitation, destructions, nouveaux équipements.

1) Les travaux récents

- **École élémentaire Aulagnier** : installation d'un visiophone PMR sur l'entrée 87 rue Pierre Boudou (coût : 8 827,75 € TTC)
- **Hôtel de Ville** :
Installation d'un visiophone PMR sur l'accès arrière rez-de-jardin (coût : 6 443,59 € TTC)
Espace citoyen : guichet unique, création d'une borne d'accueil PMR (coût : 335 K€)



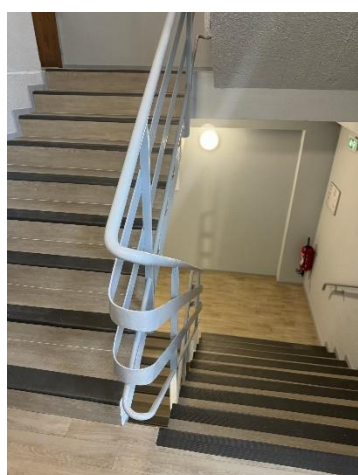
- **Square du Maréchal Juin** : rénovation du sanitaire par la création de sanitaire PMR (54 480,90 € TTC)

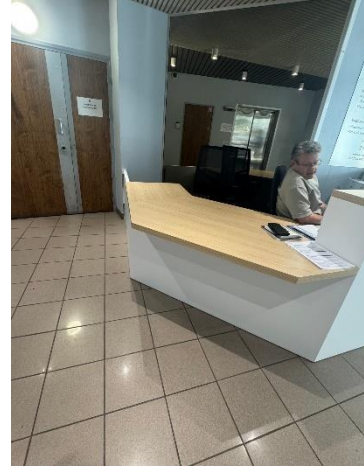
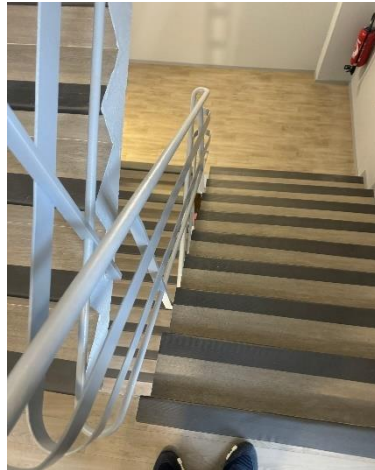


- **École élémentaire Fontaine** : installation de deux portes accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR) au niveau du sas d'entrée de la maternelle (coût : 15 000 € TTC)



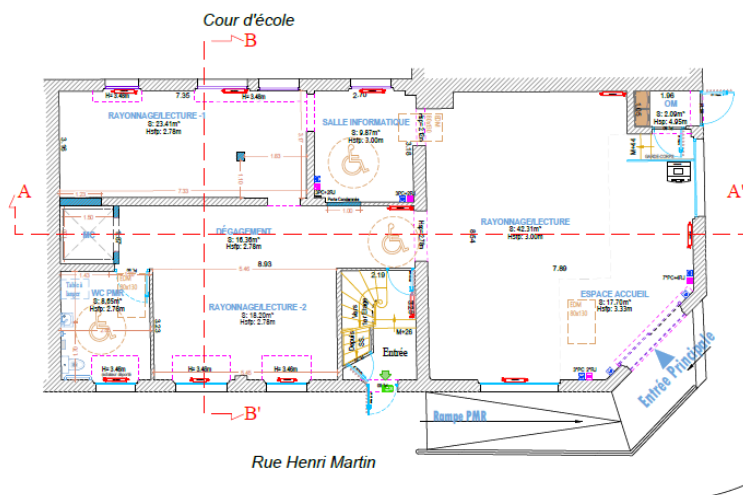
- **Bâtiment des Parisiens** : installation d'un visiophone PMR sur les deux entrées du bâtiment (rue de l'Alma et rue des Parisiens) ; pose d'un meuble d'accueil conforme aux normes Ad'Ap ; mise en conformité de l'escalier côté rue des Parisiens (coût : 50 000 € TTC)



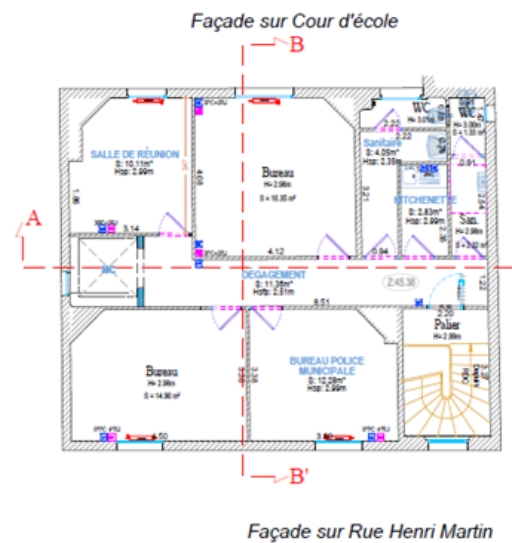


- **La médiathèque Chanzy : création d'un WC PMR**

Les plans de la médiathèque



- 1er Etage -



Les travaux réalisés en images



- **Le nouveau groupe scolaire « Claudie Haigneré »**, rue Louis Armand – quartier Seine Ouest - projet situé dans la future ZAC « Parc d’Affaires », école de 14 classes (7 élémentaires, 7 maternelles – un accueil de loisirs sans hébergement).
- **La nouvelle crèche « Les Petits Cavaliers »** de 60 berceaux.



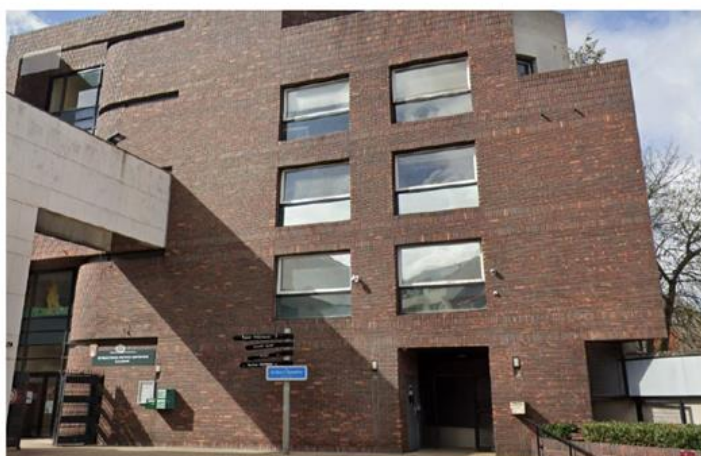
Enfin, à noter que chaque année, la Préfecture des Hauts-de-Seine publie la liste des établissements recevant du public mis en accessibilité, incluant le patrimoine de la Ville. Le fichier mis à jour à la date du 13 novembre 2024 est [disponible sur le site de la Préfecture](#).

2) Les projets livrés en 2025

- **Le projet Concorde d’espaces pour les associations**

Le projet permet la relocalisation des associations qui occupaient alors le Centre administratif et social dans un immeuble d’environ 1000 m² rénové et mis aux normes, comprenant :

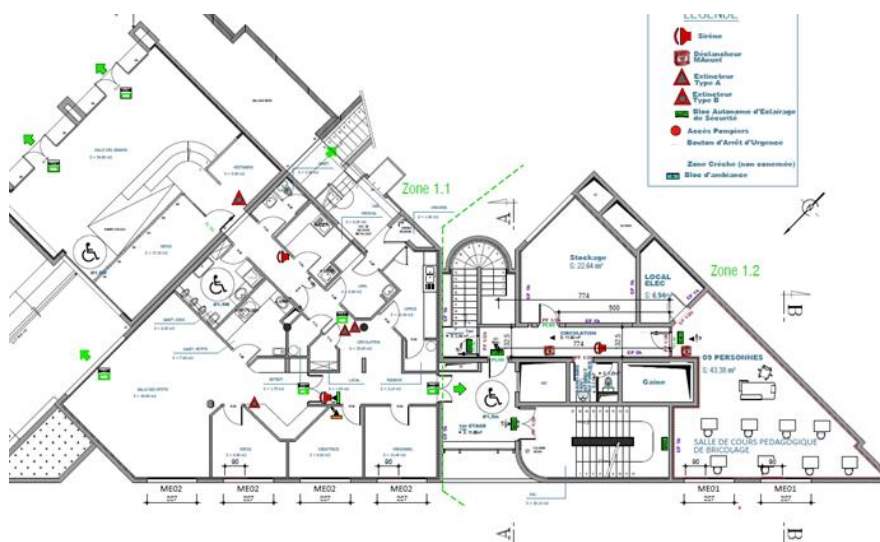
- la mise en accessibilité pour les personnes en situation de handicap, incluant la création de sanitaires PMR
- la mise en sécurité incendie pour l’accueil du public
- un relamping LED complet, avec la pose des pavés LED réalisée en régie
- la réfection du second œuvre.



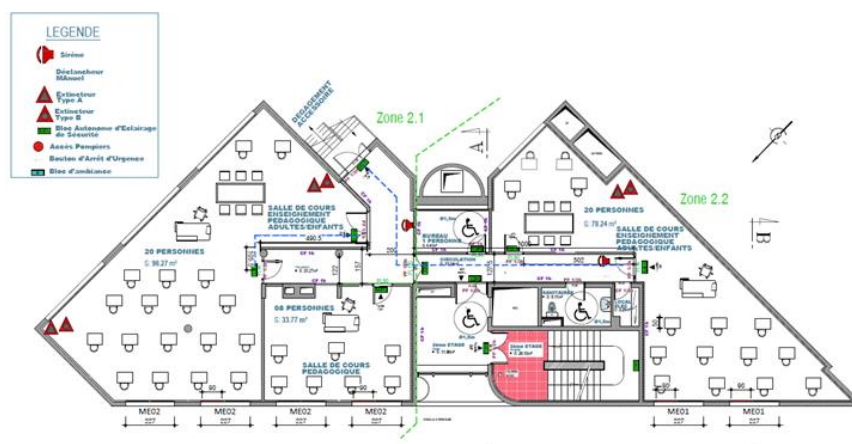
Les plans des espaces pour les associations au 29 rue de la Concorde

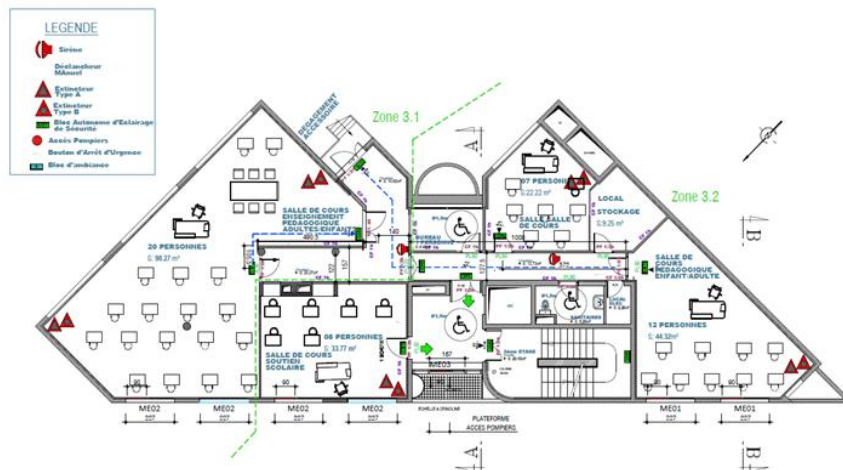


Rez-de-chaussée



1er étage





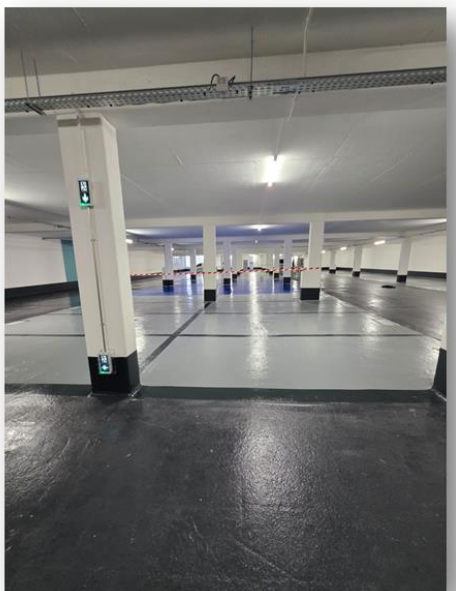
3ème étage

Quelques images des travaux réalisés



- **La Halle Gourmande « Victoires » et un parking de 130 places**

La finalisation du parking est attendue pour l'été 2025 avec la société publique locale Seine PARK. Les travaux de création de la coque de la Halle et les travaux d'aménagement du délégataire sont également attendus sur l'année 2025.



Les plans du parking de 130 places



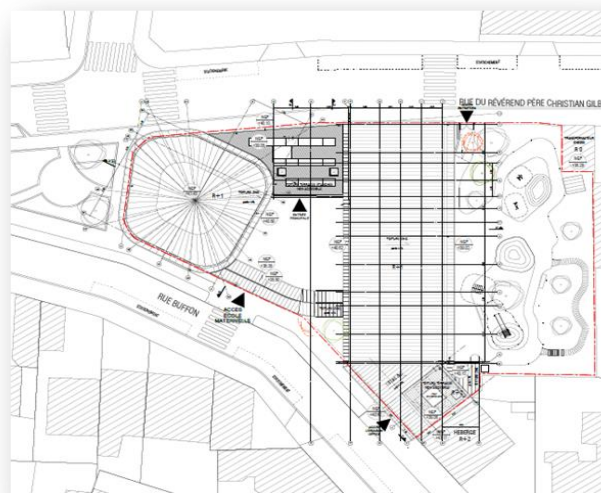
• Le Club House Tennis Club Ménil



3) Les projets dont la livraison est attendue pour 2026

- **La nouvelle école maternelle Révérend-Père Christian Gilbert**

Les travaux sont en cours, l'ouverture de la nouvelle école est prévue pour la rentrée scolaire 2026.



- **La création d'une nouvelle halle de marché des « 4 routes » sur la dalle en remplacement de la halle actuelle**



- **La rénovation du Centre administratif et social / Théâtre Armande Béjart**

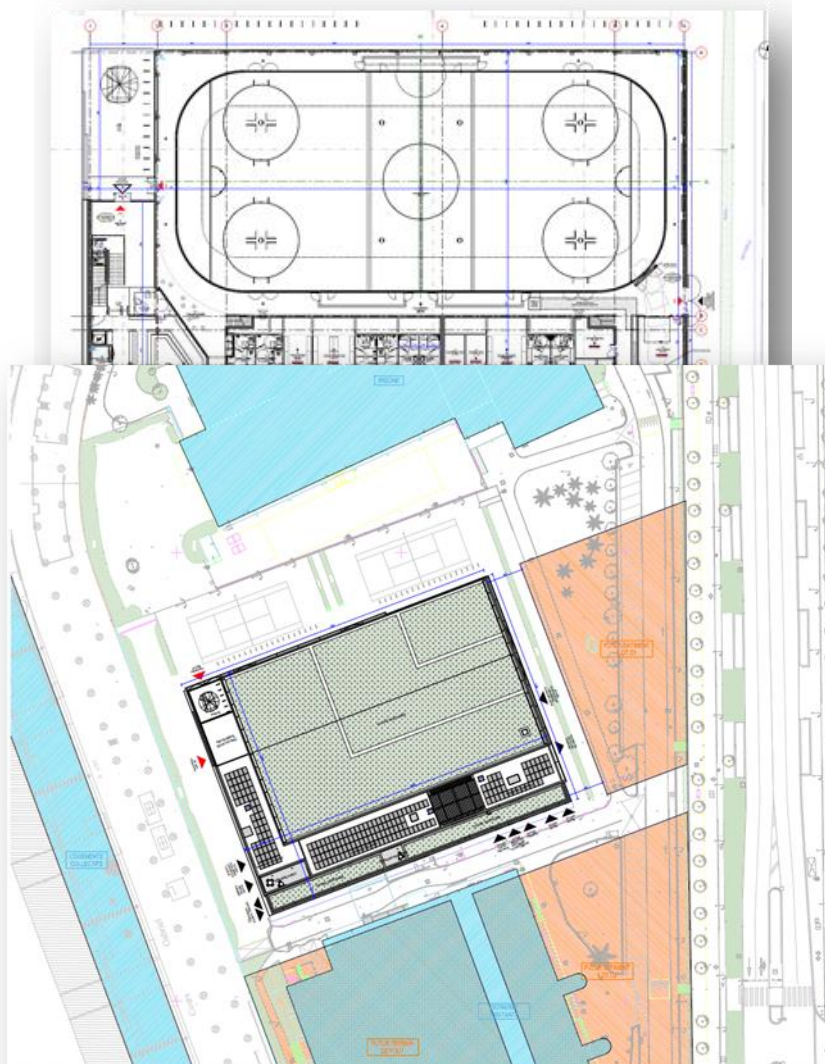
Le projet prévoit la création d'un conservatoire de musique et intègre la mise aux normes d'une partie du site.

La phase de préparation du chantier démarrera en juillet 2025 et les travaux seront lancés en septembre 2025.



- **La construction d'une nouvelle patinoire aux normes d'accessibilité**

Pour ce gros projet, le dépôt du permis de construire est programmé en juillet 2025.



L'espace sportif Rocheteau

Le projet prévoit la création de locaux aux normes d'accessibilité avec :

- Plusieurs terrains sportifs
- Des vestiaires adaptés pour la pratique du rugby et du football
- Des locaux logistiques annexes et l'intégration de deux salles polyvalentes
- Un club house
- Un espace buvette et terrasse
- Un hall d'accueil pour les salles polyvalentes
- Une tribune de 102 places pour le public



III. LES ACTIONS MENÉES PAR LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE EN FAVEUR DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

A. L'ACCOMPAGNEMENT ASSURÉ PAR LA MISSION HANDICAP DU CCAS

1) Organisation et missions de la Mission Handicap

L'équipe de la Mission Handicap est composée de 5 professionnelles aux missions complémentaires :

- **Assistante de coordination** (poste créé en 2023) : premier accueil (physique au CCAS, téléphonique, numérique), information, orientation, primo-évaluation des situations
- **Agent social instructeur** : aide à la complétude et instruction du dossier MDPH, aide pour la procédure de recours en cas de notification de refus par la MDPH - sur rendez-vous au CCAS
- **Travailleuse sociale** : accompagnement médico-social individualisé pour les questions relatives au projet de vie en lien avec le handicap - sur rendez-vous au CCAS ou en évaluation à domicile
- **Chargée de mission** : animation du réseau des partenaires, interface avec les services municipaux sur les questions relatives au handicap, coordination des instances de la CCPA, pilotage d'actions d'information / sensibilisation, coordination du Conseil Local en Santé Mentale
- **Responsable de pôle** : pilotage de l'activité du Pôle Autonomie

La Mission Handicap a pour objectif de favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap dans la cité en intervenant autour de quatre axes :

- 1) l'accompagnement du public confronté au handicap
- 2) le développement et l'animation du réseau local des partenaires
- 3) le soutien au développement d'actions et services plus inclusifs à l'échelle locale
- 4) L'animation de la commission communale pour l'accessibilité et l'élaboration de son rapport annuel

L'accompagnement du public confronté au handicap

La Mission Handicap propose des actions d'information et d'accompagnement selon deux modalités :

- En individuel : accueil, information, orientation vers l'/les interlocuteur(s) compétent(s) ; aide à la complétude du dossier MDPH, recours compris ; accompagnement social individualisé (exemple : soutien à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet de vie en lien avec les acteurs spécialisés).
- En collectif : la Mission Handicap participe aux actions menées par le CCAS dans le champ de la lutte contre l'isolement et du soutien aux aidants : le Détente Café, les groupes Culture du Cœur ; elle mène aussi des actions d'information et de sensibilisation (ex. conférences, webinaires, etc.).

Au regard de la multitude d'acteurs compétents dans le champ du handicap ou de problématiques associées (emploi, scolarité, etc.), la Mission Handicap a souhaité se positionner à des moments-clés du parcours de vie pour apporter une aide encore inexistante et/ou tisser le réseau partenarial destiné à prendre le relais de l'accompagnement. Ainsi, la Mission Handicap se positionne prioritairement :

- lors de l'annonce d'un diagnostic ou à l'apparition d'une situation de handicap, dans l'attente d'une prise en charge adaptée
- à des moments de transition, par exemple : évolution de l'état de santé, situation avérée de rupture d'accompagnement ou risque de rupture de prise en charge.

La Mission Handicap peut être sollicitée par les personnes en situation de handicap, leurs aidants ou tout professionnel sous réserve de l'accord de la personne concernée. La primo-évaluation des demandes, assurée par l'assistante de coordination, permet de recueillir un certain nombre d'informations destinées à nourrir une vue globale sur la situation, les besoins des personnes concernées et de bien comprendre la demande exprimée. Les demandes reçues sont présentées chaque semaine en réunion de service. Lorsqu'une situation relève du champ d'intervention d'un autre acteur, l'équipe de la Mission Handicap veille à effectuer le relais.

Le développement et l'animation du réseau local des partenaires

En tant que service ressources des questions liées au handicap sur son territoire, la Mission Handicap a pour objectif d'identifier et d'être en lien avec l'ensemble des acteurs et partenaires locaux : établissements et services médico-sociaux, associations, professionnels de santé, acteurs œuvrant dans le champ de l'emploi, de la cohésion sociale, du sport, etc.

En 2024, 29 rencontres d'interconnaissance avec des partenaires intervenant sur le territoire ont été organisées.

Le soutien au développement d'actions et services plus inclusifs à l'échelle locale

Interlocuteur privilégié des services de la Ville, la Mission Handicap est sollicitée pour apporter des conseils et un soutien sur les thèmes du handicap, de l'inclusion et de l'accessibilité.

L'équipe est également amenée à collaborer avec les services sur des actions ou pour enrichir leur programmation dans une optique d'inclusion. À titre d'exemple, chaque année, la Mission Handicap a participé au groupe de travail du service Emploi portant sur la préparation de la journée annuelle Emploi et Handicap.

2) Données d'activités 2024 : l'accompagnement social des personnes en situation de handicap

Les données présentées ci-dessous comprennent l'activité de la Mission Handicap et l'activité du pôle Accueil Aides Sociales du CCAS pour des demandes concernant des personnes en situation de handicap.

	Année 2024
Nombre de primo-évaluations*	168
Accompagnement social :	
Nombre de personnes suivies par le travailleur social	66
<i>Dont nouveaux</i>	<i>16</i>
Nombre de rendez-vous téléphoniques	58
Nombre d'entretiens au CCAS	57
Nombre de visites à domicile	93
Nombre de dossiers instruits :	
MDPH	425
<i>Dont 1ères demandes</i>	<i>160</i>
<i>Dont renouvellements</i>	<i>110</i>
Demandes de recours – décisions MDPH	42
<i>Recours Administratif Préalable Obligatoire (RAPO) auprès de la MDPH</i>	<i>32</i>
<i>Recours contentieux auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise</i>	<i>4</i>
<i>Recours contentieux auprès du pôle social du tribunal judiciaire de Nanterre</i>	<i>6</i>
Nombre de personnes reçues dans le cadre du Point Ecoute Santé	10
Aide-ménagères au titre de l'aide sociale	3
Hébergement au titre de l'aide sociale**	7
Titre de transport Améthyste***	55

* La primo-évaluation de toute demande est assurée depuis 2023 et l'arrivée au sein de l'équipe de la Mission Handicap d'une assistante de coordination

** L'aide sociale à l'hébergement pour personne en situation de handicap permet de financer les dépenses relatives aux frais d'hébergement en établissement spécialisé accueillant les personnes en situation de handicap si les ressources sont insuffisantes pour régler ces frais.

Les données présentées ci-dessus concernent uniquement des premières demandes. En effet, les renouvellements s'effectuent de façon automatique auprès de l'établissement fréquenté par l'utilisateur, le CCAS ne gère donc que les premières demandes ou les demandes de changement d'établissement.

*** Le titre de transport Améthyste, ou carte Améthyste, est délivré par le Conseil Départemental. Ce forfait annuel permet l'accès illimité aux transports sur l'ensemble du réseau RATP, OPTILE, SNCF de Paris et de la banlieue parisienne. Les personnes handicapées, âgées de 20 ans ou plus et titulaires de la carte mobilité inclusion invalidité en cours de validité, ou d'une carte d'invalidité au taux minimal de 80%, peuvent en bénéficier, sous certaines conditions.

Les données présentées ci-dessus concernent uniquement des premières demandes : le Département adresse un courrier de renouvellement automatique aux personnes en bénéficiant.

Focus : mise en place « Point Écoute Santé »

En février 2024, le Pôle Autonomie du CCAS incluant la Mission Handicap et le CLIC a lancé une nouvelle action destinée aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap : le « Point Ecoute Santé » prend la forme de permanences hebdomadaires réalisées sur rendez-vous au CCAS ou en distanciel pour les personnes à mobilité réduite par l'infirmier du Pôle Autonomie. Ces entretiens doivent leur permettre de faire le point sur leur santé et leurs parcours de soins en proposant :

- une information et une aide pour mieux comprendre le parcours de soins

Exemples : comprendre des examens de santé, rappel du rôle des professionnels impliqués dans le parcours de santé

- une aide à l'orientation dans le parcours

Exemples : information sur les ressources - locales ou non - en santé

- une information et des conseils préventifs et d'éducation à la santé

- de l'écoute et du soutien.

Perspective 2025 : le Guide-ressources Handicap

En 2024, à la demande de Madame Bourdier-Charef, l'équipe de la Mission Handicap a initié un projet d'élaboration d'un guide destiné aux personnes en situation de handicap et à leurs aidants.

En effet, les personnes concernées par la maladie ou le handicap et les familles doivent faire face à de nombreuses difficultés alors même que les parcours s'inscrivent le plus souvent dans un temps très long : démarches administratives chronophages et complexes ; informations nombreuses et parfois difficilement accessibles ; difficultés à se repérer dans un écosystème complexe ; manque de visibilité des ressources et acteurs locaux. Le projet de Guide, prévu pour l'année 2025, se voudra donc pratique grâce à des renvois vers des informations à jour, fiables et détaillées, et élaboré dans un langage accessible. Une approche généraliste des ressources dans le champ du handicap sera privilégiée par souci de lisibilité plutôt qu'une liste exhaustive couvrant l'ensemble des troubles et handicaps.

B. LES ACTIONS COMPLÉMENTAIRES D'ANIMATION SOCIALE ET DE SOUTIEN AUX AIDANTS

1) L'accès à la culture et aux loisirs

Depuis plusieurs années, le CCAS est engagé dans une démarche visant à permettre aux personnes et familles accompagnées d'accéder aux loisirs, aux activités culturelles et aux vacances. Cette démarche s'inscrit en complémentarité du suivi individuel effectué par les travailleuses sociales du Pôle Hébergement et maintien dans le logement et de la Mission Handicap. La participation des bénéficiaires et leur investissement dans la durée repose sur un lien de confiance établi dans le cadre de leur suivi social et entretenu par les équipes.

Les ateliers mensuels Culture du Cœur

Le CCAS adhère depuis plusieurs années à l'association Culture du Cœur dont l'objet est de lutter contre les inégalités sociales en favorisant l'accès des personnes démunies aux pratiques culturelles, sportives et de loisirs. L'association assure un travail de sensibilisation auprès d'acteurs et institutions, les invitant à mettre à disposition des billets pour les événements de leur programmation : spectacles, expositions, concerts, événements sportifs, séances de cinéma, etc.

Chaque mois, deux professionnelles du pôle Hébergement et maintien dans le logement et de la Mission Handicap animent un atelier de deux heures au cours duquel les personnes sont incitées à réserver des invitations en fonction des événements disponibles sur la plateforme Culture du Cœur et à partager avec le groupe leurs expériences de sorties. Ce temps convivial permet aussi aux participants d'évoquer leur vécu et les difficultés rencontrées au quotidien.

L'accueil de nouveaux participants est possible tout au long de l'année et chaque nouvel(le) arrivant(e) se voit présenter le fonctionnement du groupe par un(e) participant(e) plus ancien(ne). Les professionnelles comme les membres du groupe contribuent à la fluidité et au dynamisme des échanges en veillant à laisser un espace de parole à chacun(e), y compris aux personnes les plus réservées ou en retrait.

En 2024 :

- **11 ateliers ont été organisés avec une moyenne de 8 à 10 participants par atelier**
- **Les membres du groupe ont pu bénéficier de 54 invitations à des sorties culturelles ou de loisirs : cinéma, théâtre, exposition, concert, ateliers jardinage, yoga, etc.**
- **3 sorties collectives conviviales** (concert, restaurant solidaire, Musée de la Marine) ont été organisées avec le groupe Culture du Cœur pour un total **de 18 participants**

À noter que, dans la continuité de la tendance observée les années précédentes, les réservations effectuées par les participants concernent majoritairement des sorties en groupe plutôt qu'en individuel.

2) Les actions de soutien aux aidants et aux aidés

Les actions en direction des parents et des professionnels à l'occasion de la Journée mondiale de sensibilisation à l'autisme

Au printemps 2024, la Mission Handicap a initié deux nouvelles actions à l'occasion de la Journée mondiale de sensibilisation à l'autisme qui se déroule chaque année le 2 avril. Ces actions ont été déterminées à l'issue d'un temps d'échange le 2 février réunissant des représentants de partenaires du territoire dans le champ du handicap, de la santé et de l'enfance : le DAC 92 Nord, la Maison de santé pluriprofessionnelle Espoirs d'Asnières, la PMI, la Direction de l'Enfance, la Direction de la Petite Enfance, le CAMSP.

Pour les parents d'enfants diagnostiqués ou non, deux sessions d'un Café des parents, groupe de parole coanimé par les psychologues de la Direction de la Petite Enfance, ont été proposées les mercredis 3 et 10 avril à des horaires différents pour favoriser la participation. Aucun thème n'était fixé pour laisser libre cours aux envies et besoins des participants. 6 parents ont participé au Café des Parents.

Pour les professionnels, la Mission Handicap a fait appel au Centre de ressources autisme Ile-de-France (CRAIF) pour organiser un temps de présentation de leur offre de services à destination des professionnels, des familles et des personnes concernées par l'autisme. Deux sessions en visioconférence ont été organisées au bénéfice de 19 participants.

Le Détente Café

Le Détente Café est un groupe de parole « ouvert » s'adressant aux entourages de personnes vieillissantes, malades et/ou handicapées, accueillis, au sein d'un cadre convivial. Il est coanimé par la psychologue du CLIC et la Chargée de mission Handicap et Santé mentale de la Mission Handicap.

Le Détente Café poursuit plusieurs objectifs :

- Créer des rencontres au cours desquelles les familles se soutiennent mutuellement
- « Décentrer » les aidants de leur relation, parfois exclusive avec l'aidé.
- Proposer un lieu où les participants s'octroient un temps de répit en toute convivialité.
- Apporter du soutien et un sentiment d'appartenance en permettant aux aidants de se rencontrer, d'échanger sur leurs problématiques vécues.

- Sensibiliser, informer et former les aidants sur les moyens concrets leur permettant de mieux aider leur proche et de s'octroyer du répit.
- Rompre l'isolement et favoriser les relations d'entraide entre les aidants.

Le Détente Café se déroule une fois par mois et accueille 10 participants maximum par séance. Les rencontres thématiques, d'une durée de deux heures, sont gratuites et sans obligation d'adhésion, ni d'assiduité. À l'issue de chaque rencontre, un écrit retraçant les points clés du thème est remis à chaque aidant.

Liste des thèmes proposés en 2024 :

Janvier	Coopérer en famille pour aider son proche
Février	La communication avec mon proche : faut-il tout lui dire ?
Mars	Aidant : comment maintenir une vie sociale ?
Avril	Comprendre les changements de comportement de mon proche
Mai	Bientôt l'été : les vacances, est-ce possible ?
Juin	Être aidant : un sport de haut niveau
Septembre	Ma santé j'en prends soin
Octobre	Entrée en établissement : mon nouveau rôle en tant qu'aidant
Novembre	La relation d'aide : une histoire de famille
Décembre	Être aidant : une richesse

La rencontre du mois d'octobre a été annulée.



En 2024, 16 aidants familiaux (14 femmes et 2 hommes) ont participé au Détente Café dont :

- 13 aidants accompagnés par le CLIC, 7 par la Mission Handicap
- 1 aidante endeuillée continue à participer aux rencontres
- en moyenne, 5 participants sont présents par séance.

La conférence annuelle en direction des aidants

Chaque année le CLIC et la Mission Handicap organisent une conférence thématique en direction des aidants.

Cet évènement a pour objectifs :

- de sensibiliser les aidants sur la nécessité de s'accorder du temps pour soi pour un mieux-être au quotidien
- s'inscrire dans une dynamique de prévention autour d'une thématique de santé publique
- d'informer les aidants sur les dispositifs existants
- de prévenir l'épuisement
- de rompre l'isolement.

La conférence s'est déroulée le 19 décembre 2024 sur le thème « Booster son mental au quotidien par la nutrition », animée par Monsieur Paniagua, diététicien-nutritionniste.

Cette action était soutenue par la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie des Hauts-de-Seine.



En complément de la conférence, un temps d'information et de rencontre avec des acteurs du territoire a été proposé aux participants avec la présence de 5 stands :

- Le CLIC
- La Mission Handicap
- La Mission Santé publique d'Asnières-sur-Seine
- La Plateforme d'accompagnement et de répit des aidants Les Camélias
- Le dispositif Centr'Aider.

Une trentaine de personnes ont participé à l'évènement.

C. SOLIDARITÉ

1) Le soutien alimentaire

Le CCAS a structuré son programme de soutien alimentaire pour répondre aux besoins des différents publics cibles. 2 opérations distinctes mais complémentaires de distribution alimentaire ont ainsi été mises en place en plus des aides alimentaires sous forme de chèques d'accompagnement personnalisé (CAP) octroyées par la commission de secours du CCAS.

La distribution hebdomadaire

Cette opération s'adresse aux ménages asniérois ou domiciliés sur la commune et suivis par un travailleur social interne au CCAS. Elle vise à améliorer la situation budgétaire des ménages bénéficiaires en leur permettant d'accéder à panier alimentaire composé de denrées de première nécessité pour une durée de 6 mois, renouvelable sur évaluation sociale interne au CCAS.

La distribution hebdomadaire est mise en place avec le soutien de Phenix, entreprise solidaire d'utilité sociale engagée dans la lutte contre le gaspillage alimentaire, du supermarché Casino situé boulevard Voltaire, du groupe Lesieur (sauces et huiles), de la Protection Civile (dons de produits d'hygiène), de dons de fruits et légumes frais issus du Marché.

Ayant constaté une diminution des quantités données par les partenaires et pour favoriser l'équilibre alimentaire et la qualité des denrées distribuées, le CCAS a pris l'initiative en 2023 de financer chaque mois des légumes et fruits frais, ainsi que des denrées sèches de première nécessité.

En 2024, 34 ménages ont bénéficié de ce dispositif dont 7 ont été identifiés et orientés par la Mission Handicap.

La distribution trimestrielle

Cette opération s'adresse aux ménages asniérois ou domiciliés sur la commune, accompagnés par les services du CCAS et ses partenaires de l'action sociale et de la solidarité : centres socioculturels, associations caritatives, associations de quartier, associations d'insertion, Programme de Réussite Éducative. Elle vise à assurer une aide ponctuelle aux ménages rencontrant des difficultés socio-économiques sans pour autant que ces personnes ne soient suivies par un travailleur social. Les ménages repérés par les partenaires bénéficient d'un panier alimentaire composé de denrées de première nécessité.

L'opération est assurée avec le concours de l'association Linkee pour l'approvisionnement en produits frais et d'hygiène, le CCAS complétant sur ses fonds propres les paniers remis aux bénéficiaires avec des produits de première nécessité.

En 2024, 1102 ménages ont bénéficié des 4 opérations de distribution hebdomadaires, parmi eux, 69 ménages ont été orientés par la Mission Handicap.

2) L'opération Noël Solidaire

Chaque année, le CCAS organise l'opération Noël Solidaire au profit de familles en situation de précarité accompagnées par ses services, les services de la Ville ou par des structures partenaires (associations de quartiers, centres sociaux, Programme de Réussite Éducative, etc.). L'opération se déroule sur une après-midi en deux temps : les enfants et leur famille assistent à un spectacle vivant suivi de la remise de cadeaux et de friandises.

L'opération Noël Solidaire s'est déroulée le samedi 21 décembre. **595 enfants** ont assisté à la représentation du spectacle *Le Père Noël a disparu* et se sont vus remettre des cadeaux. **12 familles accompagnées par la Mission Handicap ont participé à l'opération, soit 22 enfants (enfants en situation de handicap et fratrie ; enfants d'un adulte en situation de handicap).**

3) Les coffrets gourmands

Chaque année, le CCAS assure la distribution de coffrets gourmands offerts par la Mairie auprès des personnes accompagnées par ses services. Depuis 2022, les personnes et familles accompagnées par la Mission Handicap sont associées à l'opération.

En 2024, 72 coffrets ont été distribués au public accompagné par la Mission Handicap.

4) La collecte de fonds dans le cadre du Téléthon

Pour la troisième année consécutive, la Ville a souhaité contribuer au Téléthon, opération nationale de collecte de fonds au profit de l'association AFM-Téléthon et destinée financer la recherche dans le domaine des maladies génétiques neuromusculaires et les actions d'accompagnement menées par l'association auprès des personnes malades et de leurs aidants.

Depuis 2023, l'action de collecte bénéficie d'un co-portage entre le CCAS (Mission Handicap, service Animation Temps Libre) et la Direction de la Santé. **Le samedi 30 novembre, 250 personnes de tout âge ont participé à un grand Loto Solidaire. Grâce au soutien de 30 commerçants asniérois et de la municipalité, des lots d'une valeur totale de 2844 euros ont été mis en jeu** au cours de séances thématiques telles que les séances « Famille », « Culture », « Dégustation ». Le Loto a été clôturé avec la mise en jeu de 2 gros lots : un gros lot Enfant d'une valeur de 241 euros et un lot « Prestige » adulte composé d'un magnum de vin, de bons d'achat (fromagerie, boucherie, fleuriste), d'un beau livre, d'une paire de lunette de grande marque et d'un ballotin de chocolats, le tout pour une valeur de 584,95 euros.

Cet évènement convivial a permis de récolter 3055 euros contre 1451 euros en 2022 et 2050 euros en 2023.

IV. LES ACTIONS MENÉES PAR LES SERVICES DE LA VILLE EN FAVEUR DE L'INCLUSION

A. LA MISE EN ACCESSIBILITÉ DU SITE INTERNET DE LA VILLE

La dernière refonte du site internet de la Mairie d'Asnières-sur-Seine, finalisée début décembre 2023, avait notamment pour objectif d'augmenter significativement l'accessibilité du site à travers une conformité à la dernière version du référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (RGAA) en date au moment du lancement du marché de refonte du site :

<https://accessibilite.numerique.gouv.fr/doc/RGAA-v4.1.pdf>

Au moment du marché, le prestataire de refonte du site, la société Emagineurs, montrait une expertise : équipes formées depuis plus de 10 ans à l'accessibilité et présence en interne d'une référente accessibilité certifiée en matière d'accessibilité. La démarche proposée par l'équipe dans le cadre du marché de refonte intégrait l'accessibilité dès le début de la production du site pour viser un objectif de qualité élevé.

Un audit d'accessibilité a été effectué courant mai 2024 par un intervenant externe mandaté par Emagineurs, la société Spécinov. Cet audit dont les résultats ont été transmis par Emagineurs le 24 juin 2024 a établi la conformité du site de la Mairie d'Asnières-sur-Seine à 70% aux critères du RGAA.

Le rapport d'audit émettait des préconisations de corrections à destination de l'équipe d'Emagineurs et des contributeurs de la Mairie d'Asnières pour améliorer la conformité du site. Ces préconisations étaient à la fois des corrections techniques mais aussi des changements d'usage pour la Mairie d'Asnières, changements nécessiteront un peu de temps pour être finalisés (par exemple, la mise en accessibilité des fichiers PDF produits par la Mairie). Ce chantier de corrections a été finalisé pour la majeure partie des actions.

Un schéma pluriannuel d'accessibilité, qui référence les actions globales envisagées par la collectivité en matière d'accessibilité web pour une durée de trois ans, a été publié sur le site internet de la collectivité : <https://asnieres-sur-seine.fr/schema-pluriannuel-daccessibilite>

Ce schéma pluriannuel est assorti de plans d'actions annuels. Le plan annuel 2024 a également été publié : <https://asnieres-sur-seine.fr/schema-pluriannuel-daccessibilite/plan-annuel-daccessibilite-2024>

Les corrections préconisées suite à l'audit d'accessibilité ayant été réalisées dans l'ensemble, le prestataire devait fournir des éléments sur les actions envisagées pour améliorer l'accessibilité du site dans les prochaines années. Ces éléments devaient figurer dans le schéma pluriannuel de mise en accessibilité. Malheureusement, la société Emagineurs, hébergeur et gestionnaire du site, a été placée en liquidation le 1er avril 2025 sans avoir pu fournir les éléments à la collectivité.

B. LE DÉVELOPPEMENT DE PRATIQUES CULTURELLES ACCESSIBLES

La Direction de la Culture a élaboré un plan quinquennal pour les médiathèques incluant des objectifs d'inclusion. Ce plan comprend notamment :

- La mise en accessibilité des bâtiments (cf. supra partie C. L'accessibilité du cadre bâti : le suivi de l'Ad'Ap)
- La mise en œuvre d'actions de sensibilisation au handicap lors d'évènements culturels
- La mise à l'étude d'un projet de service de portage de livres à domicile
- la mise en place d'un fonds adapté.

Focus sur la mise en accessibilité des bâtiments

La **médiathèque Flachat** située dans l'ancienne Poste est désormais accessible, une rampe d'accès à l'entrée du site et des toilettes PMR ont été installés.



Des travaux d'agrandissement et de réhabilitation sont en cours à la nouvelle **médiathèque Émile Bernard**, le projet prévoit un accès de plein pied en rez-de-chaussée et un ascenseur.



En 2024, plusieurs actions de sensibilisation au handicap ont été organisées à l'occasion d'évènements culturels.

1) Le Salon du Livre

Depuis près de 30 ans, le Salon du Livre organisé chaque année le dernier dimanche après-midi du mois de novembre constitue un temps fort de la vie culturelle asniéroise. Dédicaces, conférences, rencontres avec les auteurs, stands d'éditeurs, spectacles et ateliers ludiques : le grand public est invité à découvrir les ouvrages qui ont fait l'actualité pendant l'année en littérature, essai et jeunesse.

À l'occasion du Salon du Livre organisé le 16 novembre 2024, la Mission Handicap, sollicitée pour contribuer à la programmation, a proposé une animation de « Lecture dans le noir ».

La « Lecture dans le noir », initialement développée en faveur des personnes touchées par une déficience visuelle, peut s'adresser de façon plus large aux personnes rencontrant des difficultés d'accès à la lecture pour diverses raisons : troubles dys, maîtrise de la langue française, etc. L'objectif de cette animation est de transmettre le goût de la lecture et de développer l'imaginaire dans un cadre différent.

3 sessions ont été proposées : pour les 3 à 6 ans, les 10 à 15 ans et enfin le tout public. Chaque session était précédée d'un temps d'explication sur l'objet de l'animation et l'accessibilité de la lecture à l'aide de l'ouvrage "Voir", de François David, aux Éditions Motus.

25 personnes, parents et enfants, ont participé aux sessions de lecture.

2) Le tournoi Asnières Gaming

Le tournoi Asnières Gaming, organisé depuis 3 ans, est une manifestation conviviale à destination des passionnés de jeux vidéo de tout âge et des curieux, compétiteurs ou joueurs occasionnels. Le programme inclut des tournois d'esport (compétition numérique), des challenges combinant sport et jeux vidéo, ainsi qu'un espace freeplay (espace dédié au divertissement).

Le tournoi 2024 s'est déroulé le samedi 5 octobre à l'espace Concorde – Francis Delage. A cette occasion, une animation de sensibilisation a été proposée avec la mise à disposition du public de lunettes pour expérimenter les difficultés rencontrées par les personnes touchées par un handicap visuel.

3) Le festival Partir en livre

Évènement convivial et festif, le festival Partir en Livre a pour but de rassembler les publics autour du plaisir de lire à travers des animations ludiques organisées dans différents squares de la ville : ateliers, jeux, spectacles et rencontres avec les auteurs.

Pour l'édition 2024 du festival, la Direction de la Culture a de nouveau fait appel à l'association LudiKaccess après une première collaboration réussie dans le cadre du Salon du Livre 2023.

LudiKaccess, association spécialisée dans la conception et l'animation d'actions de sensibilisation, a ainsi proposé le mercredi 17 juillet plusieurs ateliers : création d'un livre sensoriel, lecture et comptines adaptées en braille, pictogrammes Makaton et Langue des Signes Française.

4) Les Semaines d'Information sur la Santé Mentale

En complément des actions menées par le Conseil Local en Santé Mentale (cf. infra), la médiathèque Alexandre Jardin a participé à la 35e édition des Semaines d'Information sur la Santé Mentale en proposant des conférences et une exposition à la Micro-Folie sur le thème des idées reçues et représentations en santé mentale.

C. L'INCLUSION PAR LE SPORT

La Direction du Sport et de la Vie Associative élabore et met en œuvre les orientations de la collectivité en faveur du sport et de la vie associative.

Dans le champ de la pratique sportive, la Direction du Sport et de la Vie Associative a pour mission de faciliter l'activité physique et la pratique sportive de l'ensemble des administrés. La préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques s'inscrit dans cette stratégie.

1) Le soutien à la pratique sportive des personnes en situation de handicap

La Ville d'Asnières dispose d'un maillage important en termes de sites et équipements sportifs : 4 stades, 9 gymnases et complexes sportifs, 2 piscines et 1 patinoire. Ce patrimoine sportif est géré par le service Équipements et installations au sein de la Direction du Sport et de la Vie Associative.

Les collectivités (clubs et associations, écoles, entreprises, etc.) peuvent solliciter la réservation de créneaux d'occupation à l'année ou pour l'organisation de manifestations spécifiques.

Sur l'année scolaire 2024/2025, plusieurs créneaux ont été réservés par des établissements et services médico-sociaux ou dispositifs accompagnant des usagers enfants ou adultes en situation de handicap :

- L'Institut Gustave Baguer - EPNAK (troubles auditifs et/ou langagiers) : mise à disposition du bassin Concorde pour la pratique de la natation pour 64 heures ; mise à disposition de lignes d'eau Piscine Esposito pour la pratique de la natation pour 210 heures, mise à disposition d'une salle au sein du complexe sportif Concorde pour la pratique de la gymnastique pour 274 heures ; mise à disposition d'une salle au sein du complexe sportif Laura Flessel pour la pratique de l'escrime pour 34 heures ; mise à disposition du terrain des bruyères pour la pratique de sports collectifs pour 44h.

- Le centre d'accueil de jour Anne-Marie Obert géré par l'UNAPEI 92 (handicap mental ou psychique) : mise à disposition d'une salle au sein du complexe sportif Laura Flessel pour la pratique de l'escrime pour 70 ; mise à disposition du dojo du complexe sportif Concorde pour la pratique de jeux d'opposition pour 35 heures ; mise à disposition du dojo Maire Claire RESTOUX pour la pratique de jeux d'opposition pour 35 heures mise à disposition de la grande salle du complexe sportif Concorde pour la pratique de jeux collectifs pour 70h

- Le Foyer de vie / Foyer d'hébergement et centre d'accueil de jour Jean Barberi (déficience intellectuelle et/ou troubles du spectre de l'autisme, polyhandicap, handicap psychique) : mise à disposition de l'espace dojo au sein du complexe sportif Concorde pour la pratique du judo pour 44h; mise à disposition d'une salle au sein du complexe sportif Concorde pour la pratique de la gymnastique pour 35 heures ; mise à disposition d'une salle au sein du complexe sportif Laura Flessel pour la pratique de l'escrime pour 64 heures.

- Le CMP enfants-adolescents : mise à disposition du bassin Concorde pour la pratique de la natation pour 102 heures.

Par ailleurs, dans le cadre de la pratique sportive des scolaires, la Direction du Sport et de la Vie Associative intervient en partenariat avec l'Éducation Nationale. Les élèves en dispositif ULIS sont inclus dans les classes pour la pratique du sport scolaire et bénéficient de 3 trimestres de 10 séances de sport avec un éducateur.

À noter qu'une éducatrice sportive de la ville intervenant notamment auprès des scolaires a obtenu la certification « sport-santé » qui permet d'encadrer des activités physiques adaptées. L'ensemble des éducateurs sportifs de la ville seront prochainement formés.

Au titre de la pratique en individuel, les manifestations sportives organisées par la Ville à destination des enfants et des jeunes sont accessibles à tous les asniérois de manière inconditionnelle.

Pour ce qui concerne les activités de baignade et de natation, les associations HANDISPORT PLUS ASNIÈRES et SOLIDARITE HANDICAPÉS 92 bénéficient de 400h de mise à disposition à la piscine Esposito et piscine Concorde. Il faut noter que la Ville a acheté un fauteuil de mise à l'eau visant à faciliter l'accès au bassin pour les personnes à mobilité réduite ou touchées par un handicap lourd. Le personnel de la structure aide à son utilisation mais toute manipulation de la personne ne peut être effectuée que par son accompagnateur, un proche ou une personne habilitée.

2) La promotion de l'inclusion par le sport

La sensibilisation au handicap dès le plus jeune âge est un axe important de la politique événementielle et éducative mise en œuvre par la Ville dans le champ du sport. L'année est rythmée par plusieurs temps forts en direction des scolaires et des jeunes. Grâce au partenariat tissé avec des associations et clubs locaux, ce sont autant d'opportunités de favoriser la découverte de sports variés incluant le handisport : basket fauteuil, cécifoot, course d'orientation à l'aveugle, para judo, hand assis.

La Journée Handisport

En 2024, la Ville a lancé la première édition de la Journée Handisport, une après-midi de sensibilisation et de pratique du handisport à l'Aréna Teddy Riner. L'évènement a permis aux participants de tester de nombreuses pratiques sportives adaptées : cécifoot, basket-fauteuil, futsal handisport, judo para, teqball. Des ateliers de motricité et des rencontres inclusives ont également été proposés. **Près de 400 enfants des accueils de loisirs et des centres socioculturels de la Ville ont participé cette Journée.**

Cette édition a été organisée en partenariat avec les associations Académie Club Asnières, l'AFP-SFAP, Asnières Judo, Paris Basket Fauteuil, Vagabond Crew.

La Semaine Olympique et Paralympique (SOP)

Chaque année en avril, les élèves de primaire participent à la Semaine Olympique et Paralympique (SOP). Cette manifestation vise à promouvoir la pratique sportive en valorisant l'esprit des Jeux. L'organisation de la SOP à Asnières revêt une véritable dimension symbolique et une forme ludique. En ouverture de la Semaine, les élèves assistent à une conférence en présence des élus en charge du sport au cours de laquelle leur sont expliqués les symboles et valeurs olympiques et paralympiques : amitié, respect, excellence, détermination, égalité, inspiration et courage. Le programme des ateliers est établi avec le souci de faire découvrir aux enfants d'autres disciplines que celles pratiquées à l'école et de leur faire comprendre que le sport est accessible à tous, même avec une déficience.

Ainsi, du 2 au 6 avril 2024, plus de 5000 élèves asniérois ont participé à la 8e édition de la SOP dont le thème était « Célébrer les Jeux et les athlètes du monde entier ». Les éducateurs sportifs de la ville ont décliné la séance de sport en adaptant le handicap sur la discipline enseignée dans le cycle d'apprentissage, ceci afin de leur faire comprendre que le sport est accessible à tous, même avec une déficience.

Les Olympiades

Les élèves de primaires participent également en juin à des Olympiades organisées par niveau (par ex. Olympiades des CP sur une journée) incluant à la fin de la manifestation une cérémonie de remise de médailles avec montée du podium. **2600 élèves ont participé aux Olympiades organisées du 17 au 25 juin.** Lors de cette action, l'ensemble des élèves du CM1 sont initiés à la pratique du basket fauteuil afin de les sensibiliser au handisport.

La Fête des enfants / Faites du sport

Le mois de juin est également celui de la manifestation « Fête des enfants / Faites du sport » au cours de laquelle sont proposées des animations ludiques et sportives accessibles gratuitement à tous les enfants, sans oublier les tout-petits. **La Fête des enfants / Faites du sport du 1 juin 2024 a réuni près de 4000 asniérois, enfants et parents, et a bénéficié de l'implication de 30 associations sportives du territoire.**

Les stages multisports

Enfin, la Ville se saisit des périodes de vacances scolaires pour susciter et renforcer la pratique sportive des enfants et des jeunes en leur permettant de découvrir différentes activités. Des stages multisports sont proposés aux élèves des niveaux CP à CM2 sous l'encadrement d'éducateurs municipaux tandis que l'opération « Tremplin'Sports » – accessible gratuitement – s'adresse plus largement aux 6-17 ans.



• Focus sur la 6^e édition de l'évènement associatif Les Victoires

Les Victoires, manifestation anciennement connue sous le nom de « Journée Sport Inclusion » est née à l'initiative de Tarek Rouis, président du club Asnières Digital Fighting Jitsu, avec le soutien de la Mairie. Cet évènement a pour objectif de permettre aux personnes en situation de handicap de s'essayer à la pratique de différentes disciplines.

L'édition 2024, organisée les 14 et 15 février, était placée sous le parrainage de Tidiane Diakité, médaillé d'or aux championnats d'Europe 2022 de cécifoot et médaillé d'or aux Jeux Paralympique 2024 qui a témoigné son soutien par sa présence sur l'évènement.

550 personnes ont pu s'initier au judo, au chanbara, à la boxe thaïe, au taïso ou encore au cécifoot.

3) Les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024

La Ville d'Asnières s'est impliquée de longue date dans la valorisation des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024. En 2020, la ville a obtenu le label Terre de jeux 2024.

En juin 2023, le Comité d'organisation des Jeux Olympiques a rendu publique la liste des communes retenues pour le passage de la flamme olympique. La ville d'Asnières a fait partie des 20 communes sélectionnées dans les Hauts-de-Seine et, le 24 juillet 2024, la Ville d'Asnières-sur-Seine a pu célébrer le passage de la flamme Olympique en présence de plus de 3000 personnes.

Du 15 juillet au 13 août, la Direction des Sports et de la Vie Associative a mis en place un village Olympique « Vivez les jeux à Asnières » visant notamment à permettre aux enfants de 7 à 15 ans de s'initier à des sports olympiques et paralympiques.

La Ville a également fait l'acquisition de 1500 billets Olympiques et 500 billets Paralympiques. Des billets ont notamment été offerts à des publics précaires pour leur permettre de participer à cet événement mondial.

320 enfants des accueils de loisirs ont pu assister aux épreuves de basket-fauteuil et d'athlétisme les 29 et 30 août à l'Arena Bercy et au Stade de France.



Dans le champ de la santé mentale et par l'intermédiaire du Conseil Local en Santé Mentale, 4 usagers du Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM) de la Ville ainsi qu'un groupe de 22 personnes (usagers du CATTP, de l'hôpital de jour et accompagnants) ont pu bénéficier de places pour les compétitions de para-athlétisme.

Enfin, la Ville compte deux asniérois athlètes de haut niveau :

- **Tidiane Diakité** (cécifoot), sélectionné en 2021 en Équipe de France pour ses premiers Jeux Paralympiques à Tokyo, médaillé d'or en 2022 lors des championnats d'Europe de Pescara, et **médaillé d'or aux Jeux Olympique Paris 2024.**
- **Trésor Gauthier Makunda** (para athlétisme), 5 fois médaillé aux Jeux Paralympiques et sélectionné pour Paris 2024.

D. L'ACCUEIL INCLUSIF AU SEIN DES ACCUEILS DE LE PETITE ENFANCE

La Ville d'Asnières-sur-Seine se caractérise par son dynamisme démographique et son attractivité. On compte environ 1500 naissances par an sur le territoire et, d'après la dernière analyse des besoins sociaux réalisée en 2018-2019, 6000 personnes en moyenne s'installent chaque année dans la commune, dont une majorité de familles avec de jeunes enfants. La Ville a ainsi souhaité développer une politique familiale au plus proche des besoins des parents et des enfants dès le plus jeune âge, en favorisant le développement de solutions d'accueil, en soutenant les parents dans leur mission éducative, en accompagnant le développement et l'éveil de chaque enfant dans et hors structure d'accueil à travers la mise en place d'activités ou animations dédiées au sein de la programmation événementielle des services municipaux (ex. accès à la culture et sensibilisation à la lecture, activité physique, etc.).

En matière d'accueil du jeune enfant, la répartition des places s'effectue entre les structures suivantes :

- 15 crèches municipales
- 4 structures en délégation de service public : la gestion est assurée par un prestataire extérieur
- 2 structures privées au sein desquelles la Ville réserve une partie des places
- 1 Maison de la famille

En complément, la Ville apporte un soutien financier à 5 structures associatives accueillant des enfants asniérois. Elle met également à disposition d'assistantes maternelles des locaux à loyer très modérés pour leur permettre de se constituer en Maison d'Assistantes Maternelles (MAM). Il existe 5 MAM sur le territoire.

1) Un accueil organisé en tenant compte des situations de handicap de l'enfant et des parents

En 2024, sur les 680 enfants accueillis au sein des 15 crèches municipales, 11 enfants en situation de handicap (diagnostic posé ou en cours) ont été accueillis.

Ce nombre reste stable par rapport à l'année précédente. Il y a peu de différence d'année en année entre les typologies de handicaps rencontrés : trisomie 21, troubles autistiques et du neurodéveloppement, déficience sensorielle (ex. surdit  , d  ficience visuelle).

La prise en compte des besoins sp  cifiques des enfants et de leurs parents est assur  e d  s la proc  dure de demande d'inscription en cr  che via un questionnaire destin      anticiper l'accueil. Les parents restent bien entendu libres d'apporter les pr  cisions qu'ils souhaitent sur leur   tat de sant   et/ou leurs propres besoins.

Les   quipes travaillent constamment avec le souci de garantir le meilleur accueil possible    chaque enfant mais, comme sur le reste du territoire national, la p  nurie de professionnelles impacte l'organisation du service et des structures. Il faut noter par ailleurs que l'accueil d'enfants en situation de handicap n  cessite parfois plus de temps et de vigilance de la part des professionnelles, voire un taux d'encadrement en 1 pour 1 pour la pratique de certaines activit  s. L'accueil d'enfants avec des besoins sp  cifiques n'est pas pris en compte par la r  glementation et le taux l  gal d'encadrement au sein des structures ne varie pas.

Tout enfant accueilli est suivi par une professionnelle référente. Elle constitue un point de repère tant pour sa sécurité affective que pour suivre l'évolution de ses besoins, veillant ainsi à une continuité dans l'accompagnement. En toute logique, et dans l'idéal, la même professionnelle reste positionnée tout au long du parcours d'accueil de l'enfant.

La crèche reste un lieu d'accueil en milieu ordinaire, néanmoins les professionnelles mettent en place quelques adaptations pour permettre à l'enfant de développer ses compétences dans un environnement adapté à ses capacités et besoins : aménagement des espaces, le cas échéant en fonction des appareillages de l'enfant ; propositions d'activités et utilisation d'outils ciblés (ex. jeux pour développer la motricité fine, jeux en pictogrammes Makaton ou en Langue des Signes, utilisation d'un timer pour favoriser l'appropriation de la notion de temps, lecture d'imagier, etc.).

Il n'y a pas de budget fixe fléché sur l'achat de jeux d'éveil spécifiques à l'accueil d'enfants en situation de handicap. Les équipes se voient proposer chaque année d'effectuer des achats selon les besoins auprès du fournisseur spécialisé Hop'Toys ce qui explique qu'aucune commande n'ait été passée depuis l'année 2019 (commande de jeux de motricité globale et fine). Par ailleurs, les enfants pour lesquels un diagnostic a été posé bénéficient souvent de suivis à l'extérieur, leurs familles ont acheté du matériel adapté qui peut être amené au sein de la structure.

Les temps d'accueil peuvent faire l'objet d'aménagements pour respecter le rythme de l'enfant ou pour permettre les soins et accompagnements en extérieur rendus nécessaires par son état de santé. Lors de la phase de transition entre l'établissement d'accueil et l'entrée en maternelle, le protocole habituel d'adaptation peut également être adapté voire rallongé : possibilité d'accueil mixte en temps partiel entre la crèche et l'école, prolongement de l'accueil de l'enfant jusqu'à ses 4 ans.

2) Un accueil pluridisciplinaire en partenariat avec les professionnels extérieurs et les parents

L'équipe de la Direction Petite Enfance s'est étoffée en décembre 2022 avec l'arrivée d'une coordinatrice dont le rôle est de faire le relais entre la Direction de la Petite Enfance et les équipes sur le terrain. Elle assure à titre d'exemple le suivi des projets pédagogiques, la gestion des plannings, les visites des crèches avec la PMI et les recrutements.

Depuis 2023, l'équipe de la Direction Petite Enfance comprend une psychomotricienne et, conformément à l'obligation légale, une Référente Santé et Accueil Inclusif (RSAI). 2 psychologues se déplacent au sein des différentes structures municipales tous les 15 jours pour observer les enfants dans leur cadre de vie et échanger avec les équipes. De façon complémentaire, elles animent des temps d'analyse de pratiques, en particulier à l'occasion de journées pédagogiques. Elles assurent également une mission d'écoute et de soutien auprès des parents.

Les crèches s'ouvrent aux interventions extérieures dans une optique d'enrichissement mutuel des pratiques mais aussi pour favoriser la continuité des accompagnements et des soins mis en place autour de l'enfant. Ainsi, les professionnels intervenant en libéral (ex. orthophoniste, kinésithérapeute) ou en structure spécialisée (ex. CAMSP) peuvent se déplacer au sein de la crèche pour observer l'enfant et échanger avec les équipes. Ces interventions sont particulièrement appréciées. Elles contribuent à atténuer le sentiment d'isolement que peuvent

ressentir les professionnelles en les rassurant sur les moyens et accompagnements mis en œuvre ou encore en les guidant sur des questionnements pratiques.

Les équipes sont demandeuses de relations partenariales et contacts plus fréquents avec les acteurs du territoire afin de monter en compétence, même si ce souhait se heurte malheureusement aux propres difficultés rencontrées par les acteurs des champs médico-social et sanitaire. En 2024 la Direction de la Petite Enfance et l'Unité du Tout Petit se sont rapprochées pour collaborer sur le repérage des enfants touchés par un trouble ou retard de développement.

Des points réguliers sont organisés entre les professionnelles de la crèche, les intervenants extérieurs et les parents afin de favoriser la coordination des interventions et la circulation des informations. En effet, les équipes se trouvent parfois dans la position difficile d'être appelées par les familles à effectuer un arbitrage face à des discours professionnels discordants, notamment dans un contexte de suspicion de troubles : « *il est trop tôt pour poser un diagnostic, l'enfant peut encore évoluer* » / « *il faut agir précocement* ».

3) Le développement des compétences et la formation des équipes

La Ville a conventionné avec l'association SAIS 92 - Réseau Loisirs Handicap 92 pour faire bénéficier ses agents de formations spécialisées chaque année. Les thématiques suivantes ont été abordées :

- La trisomie 21 : quel accompagnement des familles ? (6 heures)
- Le repérage précoce du TSA et du neurodéveloppement avec ou sans troubles du comportement (6 heures)

D'autres formations plus généralistes proposées par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) sont mises en œuvre chaque année :

- L'accueil d'un enfant en situation de handicap en structure de loisirs, en périscolaire et petite enfance (12 heures)
- L'accueil du public en situation de handicap (12 heures)
- L'accueil d'un enfant en situation de handicap de 0 à 3 ans en EAJE (15 heures).

Les agents sont très demandeurs mais malheureusement, par nécessité de service, la participation de professionnelles à des formations a parfois dû être annulée.

En complément des formations, les journées pédagogiques constituent des temps privilégiés pour l'organisation d'interventions sur des sujets spécifiques.

4) La Maison de la Famille

La Maison de la Famille a été ouverte en 2024. Il s'agit d'un centre de ressources offrant du soutien, de la bienveillance et de l'entraide aux familles. Ce nouvel espace propose une écoute, des conseils, un accompagnement grâce à un réseau de partenaires et de professionnels.

La Maison de la Famille est ouverte à tous : mères isolées, parents d'enfants en situation de handicap, familles souhaitant tisser des liens avec d'autres parents.

Ce nouvel équipement accueille des permanences de plusieurs associations dont l'Association « Tombée du Nid ». Cette association répond à l'isolement de parents d'enfants en situation de handicap.

E. L'INCLUSION EN PÉRISCOLAIRE

La Direction de l'Éducation, de l'Enfance et des Loisirs assure deux missions :

- Gérer les 36 écoles primaires publiques (20 maternelles et 17 élémentaires)

Il s'agit ici de l'entretien des locaux, de l'organisation de la restauration scolaire, de la gestion des personnels non-enseignants mais pas des enseignements qui relèvent de l'Éducation nationale

- Organiser les temps d'accueil des enfants de 3 à 12 ans en périscolaire (le matin avant la classe, pause méridienne, après la classe, les mercredis) et en extra-scolaire (vacances).

En péri et extra-scolaire, la Direction gère l'encadrement : elle prend ainsi en charge le recrutement et formation continue des animateurs. Pour les enfants en situation de handicap, elle assure le recrutement d'AESH pour accompagner les enfants en individuel ou collectif mais uniquement sur les temps périscolaires puisque la gestion des AESH sur les temps scolaires relève de l'Éducation nationale.

Elle assure également l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet éducatif de territoire, un outil visant à garantir la continuité éducative entre les projets des écoles et les activités péri et extrascolaires.

L'objectif est de garantir un accueil adapté aux besoins de chaque enfant et notamment les enfants en situation de handicap

1) État des lieux des enfants en situation de handicap accueillis en 2024

Sur les 32 ALSH de la ville, 28 accueillent des enfants en situation de handicap. L'accueil est plus important au sein des écoles disposant d'un dispositif ULIS : Fontaine, Michelet, Poincaré et Jules Ferry.

Répartition de l'accueil en 2024 :

- Temps méridien : 75 enfants accueillis dont 18 avec AESH (13 en individuel / 5 en collectif)
- Mercredis : 60 enfants accueillis
- Vacances scolaires : 45 enfants accueillis.

2) L'accueil des enfants en situation de handicap au sein des ALSH

Des animateurs formés à l'accueil d'enfants en situation de handicap sont désignés au sein de chaque accueil de loisirs.

Les AESH sont recrutées par l'Éducation nationale pour les temps scolaires. Une fois les recrutements effectués, les AESH sont sollicitées par la Mairie pour travailler sur les temps péri et extrascolaires afin de garantir la continuité de l'accompagnement des enfants

Le profil de poste d'AESH fait l'objet d'une ample diffusion par la Ville, par exemple par voie d'affichage ou encore à l'occasion de forums emploi, afin d'attirer des candidats.

Typologie des besoins d'encadrement spécifique

Type d'encadrement	Temps méridien	Soir (16h30-18h30)	Mercredi	Vacances
Individuel	22	10	11	16
Renforcé	26	15	18	21

Les besoins peuvent fluctuer selon les périodes.

En 2024 :

- **13 AESH ont été mobilisées sur le temps méridien, il en aurait fallu 11 de plus**
- **6 AESH ont été mobilisées pendant les vacances, il en aurait fallu 10 de plus.**

La Ville communique largement pour recruter des AESH, à travers les différents forums de l'emploi locaux par exemple. Elle collabore également avec l'Education nationale pour mutualiser les embauches.

Enfin, des animateurs référents formés assurent l'encadrement ponctuel en renfort.

Les missions de la Référente Handicap au sein de la Direction de l'Enfance

Les accueils de loisirs ont pour objectif l'épanouissement de l'ensemble des enfants accueillis. Le projet éducatif de territoire 2022-2025 de la Ville, [consultable sur le site Internet](#), fait de l'inclusion des enfants en situation de handicap un axe d'intervention prioritaire. Il précise les moyens mis en œuvre pour garantir le meilleur accueil possible aux enfants en situation de handicap.

La municipalité communique largement, notamment sur le site Internet et via le *Guide annuel d'inscription aux activités péri et extrascolaires et restauration scolaire*, pour inviter les parents d'enfants en situation de handicap à se rapprocher du Directeur de l'accueil de loisirs mais aussi, et surtout, de la Référente Handicap afin de préparer l'accueil de l'enfant.

Interlocutrice-clé des familles, la Référente Handicap échange en amont de l'accueil avec les parents pour définir ensemble les besoins spécifiques de l'enfant et les formaliser dans le Livret d'accueil de loisirs, un outil élaboré avec l'appui de l'association SAIS 92 - Réseau Loisirs Handicap 92. Une fois complété, le Livret sera transmis au Directeur et à l'équipe du centre d'accueil pour servir de socle à la prise en charge tout au long de l'année. Un bilan réalisé en fin d'année permet d'ajuster les modalités d'accueil s'il y a lieu mais aussi de mettre en avant ce qui a fonctionné. La Référente Handicap continue de jouer le rôle de lien entre la famille et l'équipe du centre tout au long de l'année, elle peut être sollicitée en cas de difficulté ou d'évolution dans les besoins de l'enfant.

La Référente Handicap intervient également en soutien aux équipes à divers titres.

Elle recense les besoins en matériel et personnel d'encadrement et participe au recrutement des AESH. En termes de formation, elle assure le suivi des besoins exprimés par les équipes et met en place les formations spécifiques proposées chaque année par l'association SAIS 92 - Réseau Loisirs Handicap 92. Elle propose également en interne des actions de formation aux équipes d'animation.

3) La formation

En 2024, 85 agents ont bénéficié de formations proposées par l'association SAIS 92 - Réseau Loisirs Handicap et le CNFPT sur les thèmes suivants :

- l'accueil d'un enfant en situation de handicap en structure de loisirs, périscolaire et petite enfance
- les troubles du comportement
- la posture professionnelle et la relation aux familles.

4) Les ressources et outils à destination des équipes

Du matériel pédagogique spécifique a été acheté en 2024 et déployé en ALSH. Le Livret d'accueil Famille a également fait l'objet d'une réactualisation et, en complément des formations, des temps d'échanges de pratiques ont été organisés entre animateurs et AESH.

Enfin, un grand projet a vu le jour : la LUDOCAP. Il s'agit d'une ludothèque composée de matériel pédagogique et sensoriel ainsi que de jeux de société pour aider à la sensibilisation des enfants accueillis mais aussi à l'inclusion des enfants en situation de handicap. La mise à disposition du matériel aux ALSH, sous forme de prêt, est accompagnée de temps de réunion, de formation et d'accompagnement des équipes sur l'utilisation de ce matériel.

En 2024, 19 ALSH ont emprunté du matériel LUDOCAP et 2 sessions d'accompagnement ont été organisées au bénéfice de 49 agents (direction et animateurs).

La LUDOCAP en images



5) Les axes de travail et perspectives pour l'année 2025

La Direction de l'Education, de l'Enfance et des Loisirs s'oriente vers plusieurs axes de travail :

- **La structuration et la coordination du parcours de l'enfant** par la création d'une nouvelle cellule inclusion transverse (enfance / éducation / social), une meilleure articulation avec les dispositifs ULIS et une meilleure coordination entre directeurs d'ALSH et écoles en amont de la rentrée.
- **Le recrutement et la gestion des ressources humaines** : les premiers 2ASH (Accompagnants Animateurs Spécialisés Handicap) seront progressivement intégrés courant 2025 dans les accueils de loisirs et écoles. Ce dispositif 2ASH, issu d'un partenariat avec France Travail, le GRETA et l'Éducation nationale, a pour objectif de former et recruter des profils polyvalents intervenant sur les temps scolaire et périscolaire de manière complémentaire aux AESH.
- **La formation** : de nouvelles sessions de formation assurées par l'association SAIS 92 – Réseau Loisirs Handicap seront proposées sur les handicaps invisibles et la gestion des situations complexes. Les thèmes de la posture professionnelle et de la gestion du dialogue avec les familles feront également l'objet de nouvelles sessions de formation.
- **Le développement d'outils et la communication** : un guide pratique inclusion sera mis à disposition des équipes ALSH, la base des données de suivi des enfants et des accompagnements sera consolidée, le déploiement de la LUDOCAP sera accentué avec une évaluation de leur impact en vue d'une utilisation élargie à d'autres structures (crèches, classes périscolaires).
- **La consolidation et le développements des partenariats** : un calendrier de travail annuel sera formalisé avec l'Éducation nationale, les acteurs médico-sociaux intervenant dans la prise en charge extérieure de l'enfant (CCAS, CMP, IME, etc.) seront mieux associés.

F. EMPLOI ET HANDICAP

La Ville d'Asnières mène une politique visant à dynamiser l'emploi local, avec une attention particulière portée aux publics touchés par des difficultés d'insertion et de maintien dans l'emploi.

Cette volonté d'assurer à chacun un parcours professionnel durable et des perspectives d'évolution en adéquation avec ses compétences, ses goûts et ses besoins se traduit également dans l'action de la collectivité comme employeur.

Le service Emploi est l'acteur-clé de la politique menée par la collectivité en faveur de l'accès et du maintien dans l'emploi de tous les Asniérois dès l'âge de 18 ans et quel que soit leur statut : demandeurs d'emploi, salariés en poste, porteurs de projets. L'équipe du service Emploi informe, oriente et propose aux asniérois un accompagnement personnalisé en mode individuel ou collectif :

- Aide à la construction d'un projet professionnel
- Accompagnement à la recherche d'emploi ou de formation
- Mise en relation avec les entreprises ou les partenaires
- Préparation des outils de candidature : CV, lettre de motivation, entretien

En parallèle, le service a également pour mission de développer et d'animer un vaste réseau de partenaires œuvrant dans le champ de l'emploi ou de la formation professionnelle : partenaires institutionnels, acteurs associatifs, entreprises, écoles et établissements.

En complément, le service Emploi a développé une programmation événementielle thématique à destination de différents publics : forum et salon jobs d'été pour les jeunes, soutien à l'entrepreneuriat au féminin, forum de soutien à l'emploi des seniors, salon de l'emploi associatif, etc.

Dans le champ du handicap, l'équipe du service Emploi est amenée à informer et accompagner des personnes concernées mais aussi des aidants. Ces entretiens représentent une trentaine de contacts sur l'année 2024. Dans le contexte de ces entretiens, l'équipe du service Emploi a constaté que la question du handicap reste un sujet difficile que les personnes concernées préfèrent le cacher de peur d'être discriminées ou qu'elles se trouvent démunies sur la manière d'aborder leur situation et leurs besoins avec un (futur) employeur. Face à ce constat le service Emploi a organisé en novembre 2022, à l'occasion de la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées (SEEPH), la première édition de la Journée Emploi et Handicap, une action en direction des employeurs, des acteurs de l'accompagnement et des personnes en situation de handicap.

Pour préparer cette Journée, le service Emploi a constitué depuis 3 ans un groupe de travail composé d'acteurs et partenaires œuvrant dans le champ du handicap et/ou de l'insertion professionnelle : Cap emploi 92, Pôle emploi, la Mission Locale, la Mission Handicap du CCAS.

Fort du succès de l'évènement chaque année, le format en deux temps a été renouvelé en 2024 :

- en matinée, une table ronde à destination du public en situation de handicap et des professionnels (entreprises, acteurs de l'accompagnement socio-professionnel)
- un forum emploi ouvert à tous mais ciblant les personnes en situation de handicap, avec ou sans reconnaissance administrative.



La Journée emploi et Handicap s'est tenue le 20 novembre 2024. La table-ronde a réuni une quarantaine de participants sur le thème « *Entrepreneuriat et handicap : dispositifs et accompagnement* ».

Plusieurs partenaires se sont succédés tout au long de la matinée :

- Contextualisation du thème sous forme d'un quizz interactif sur le handicap et l'entrepreneuriat – AGEFIPH
- Introduction générale sur les acteurs et dispositifs dédiés à l'entrepreneuriat - FRANCE TRAVAIL
- Focus sur le statut Travailleur Indépendant Handicapé et le dispositif TIH BOOSTER - LINKUSION
- Présentation des aides à la création d'entreprise - AGEFIPH
- Focus sur l'accompagnement et le micro- financement - ADIE

- Témoignage d'un entrepreneur bénéficiaire de TIH BOOSTER - LINKLUSION

La table ronde a été interprétée en langue des signes par les interprètes de l'EPNAK - Institut Départemental Gustave Baguer à Asnières.

L'après-midi, l'Orangerie du Château d'Asnières a accueilli plus de 150 personnes pour le forum emploi.

En amont du forum, France travail et Cap emploi, partenaires de l'évènement et membres du groupe de travail, ont proposé comme en 2023 des ateliers de préparation pour le job dating prévu lors de l'évènement. Ces deux ateliers, sur les thèmes « CV percutant » et « Pitcher en 5 minutes », étaient réservés aux personnes bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi (BOE) inscrites à France Travail et Cap emploi.

Par souci de lisibilité pour les participants, **le regroupement des 22 exposants sous forme de 3 pôles a été maintenue : Information ; Formation – Orientation – Projet ; Recrutement.**

Par ailleurs, France Travail a mis à disposition des tablettes LSF pour le public malentendant et un écran tactile pour permettre de consulter les offres d'emploi des exposants du salon. Les offres d'emploi étaient également en accès libre via un espace d'affichage à l'entrée du site.

Le bilan de l'évènement est très positif :

- **plus de 200 entretiens ont réalisés sur les différents pôles**
- un lieu (l'Orangerie du Château) fortement apprécié par les exposants et le public
- l'accueil et l'organisation plébiscités par les exposants
- un travail partenarial réussi avec l'ensemble des acteurs et des perspectives intéressantes pour les partenaires (partenariat initié la section professionnelle de l'Institut Baguer et une entreprise du Forum)
- un événement pensé en termes d'accessibilité et d'inclusion : mise à disposition de tablettes LSF et d'un écran tactile par France Travail, organisation d'une session en ligne avec un exposant recruteur et les élèves des formations professionnelles de l'Institut Baguer, une offre de paniers repas préparés par la section professionnelle restauration de l'EREA Martin Luther King à Asnières pour les partenaires animateurs de la table ronde et les exposants.

La Journée emploi et Handicap sera reconduite en 2025.

V. L'ACTION DU CONSEILL LOCAL EN SANTÉ MENTALE

Un Conseil Local en Santé Mentale (CLSM) est un espace de concertation et de coordination réunissant les élus locaux d'un territoire, des représentants de la psychiatrie publique, des usagers, des aidants et tout acteur concerné par la santé mentale sur ce territoire.

Les CLSM promeuvent une vision globale de la santé mentale envisagée dans une acceptation large dépassant les seuls troubles psychiques. Un CLSM est ainsi amené à intervenir sur l'ensemble des déterminants en santé mentale dans les champs sanitaire, social, éducatif, judiciaire, culturel, sportif, du logement et de l'insertion professionnelle.

Le CLSM d'Asnières a été lancé en 2019. Un état des lieux, réalisé en 2020, a permis de définir les axes de travail prioritaires suivants :

- La santé mentale des enfants et des adolescents
- L'accès et le maintien dans le logement des personnes touchées par un trouble psychique
- La prévention et l'accès aux soins somatiques et psychiques, en particulier pour les personnes touchées par un trouble psychique
- La sensibilisation et l'information sur la santé mentale : préservation de la santé mentale, lutte contre les préjugés et la stigmatisation

Axe de travail « Sensibilisation et information en santé mentale, lutte contre les préjugés et la stigmatisation »

○ La participation aux Semaines d'Information sur la Santé Mentale (SISM)



Les Semaines d'Information sur la Santé Mentale (SISM) sont organisées chaque année en octobre durant deux semaines.

Elles ont vocation à sensibiliser le grand public et à déconstruire les préjugés en santé mentale en incitant les acteurs de terrain, parmi lesquels et de façon privilégiée les CLSM, à organiser des actions et manifestations gratuites, ludiques et ouvertes à tous autour d'une thématique nationale.

Les SISM 2024 se sont déroulées du 7 au 20 octobre sur le thème « En mouvement pour notre santé mentale ».

Le CLSM d'Asnières a relancé le groupe de travail dédié à l'élaboration du programme et composé d'acteurs locaux œuvrant dans le champ de la santé mentale et/ou auprès de

publics spécifiques ainsi que de la Direction du Sport et de la Vie Associative (DSVA) en lien avec la thématique 2024.

Le groupe de travail s'est réuni de janvier à juin pour élaborer une programmation autour des idées suivantes :

- promouvoir l'activité physique au sens large : toute activité permettant de bouger, le terme « sport » étant susceptible effrayer certaines personnes
- mettre en avant la notion de plaisir/bien-être comme accroche, levier pour agir
- proposer des actions ludiques que les participants pourront s'approprier dans la durée
- conserver le lien avec la santé mentale : le thème de l'activité physique / du mouvement est un prétexte pour parler de santé mentale
- s'appuyer sur les infrastructures, ressources et équipements locaux, notamment pour décliner la programmation en couvrant mieux le territoire communal.

Enfin, le groupe a souhaité conserver l'approche retenue l'année précédente avec des actions ciblées par tranches d'âge / types de publics et des actions grand public, et le format : mélange entre des activités en petit comité type atelier, et une action de clôture ouverte au plus grand nombre

15 actions ont été mises en place avec l'appui des partenaires (accueil sur leur site, orientation du public, co-animation) :

ACTION	PUBLIC CIBLE	PARTENAIRES	NOMBRE DE PARTICIPANTS
Assemblée plénière du CLSM consacrée au thème de la lutte contre la stigmatisation en santé mentale	Membres du CLSM - >Tout public intéressé par la santé mentale	Céapsy (Centre de ressources francilien sur les troubles psychiques)	72
Yoga du rire	Parents/enfants	/	14
Groupe de parole « Café des parents » sur le thème de l'épuisement parental	Parents	Animation par une psychologue de l'Espace Santé Jeunes et l'infirmière prévention santé de la Ville - Accueil au sein du centre socioculturel Louise Michel	13
Emission de radio en direct	Tout public	Animation par le collectif Colifata France - La Radio Sans Nom (réunissant des professionnels et usagers du CATTP) - Accueil à la Conciergerie Participative (tiers-lieu)	7
Cours inclusifs de danse parents/enfants (2 sessions : enfants de 4 à 6 ans et de 7 à 10 ans)	Parents et enfants (dont enfants en situation de handicap)	Animation par l'association Les Baladines	28
Atelier bébé-massage	Parents / bébé	Accueil au centre socioculturel Yannick Noah	2 couples parents/bébé
Atelier bébé-gym	Parents / bébé	Accueil au centre socioculturel Yannick Noah	2 couples parents/bébé
Atelier de sensibilisation autour de la santé mentale	Jeunes accompagnés par la Mission Locale	Animation par une psychologue et la sophrologue de l'Espace Santé Jeunes	13
Atelier de sophrologie	Tout public	Accueil au centre socioculturel municipal Aimé Césaire	13
Atelier jardinage	Tout public	Animation par le collectif Les Incroyables Comestibles	4
Journée détente : marche en ville et visite guidée du cimetière des animaux	Patients accueillis au CMP, à l'hôpital de jour et au CATTP + tout public	Pôle santé mentale	22 (marche) et 15 (visite guidée)
Atelier musicothérapie	Seniors	Accueil au centre socioculturel Yannick Noah	13
Débat mouvant	Tout public	Accueil au centre socioculturel Yannick Noah et animation par l'équipe du centre	14
Initiation au miapolo	Tout public	Accueil à la Conciergerie Participative (tiers-lieu)	10
Spectacle de clôture : sketches d'improvisation autour de thématiques liées à	Tout public	Animation par la Ligue d'improvisation théâtrale Asnières-Bois-Colombes	49

la santé mentale et débat avec le public			
TOTAL PARTICIPANTS			287

En complément de l'émission de radio, les membres du collectif Colifata France ont été à la rencontre de partenaires pour réaliser leur interview sous forme de vidéo. L'objectif : faire des usagers d'être des « passeurs d'information » auprès de la population asniéroise en mettant en avant le rôle de ces structures ou associations.

4 vidéos de présentation ont été réalisées : le centre socioculturel municipal Aimé Césaire, association Les Baladines, la Conciergerie Participative, le collectif Les Incroyables Comestibles. Elles sont accessibles au grand public depuis la page d'accueil du site du collectif : <https://colifatafrance.com/accueil>

Les SISM en images :

Atelier jardinage avec le collectif Les Incroyables Comestibles



Atelier bébé-gym au centre socioculturel Yannick Noah



Les cours inclusifs de danse parents / enfants animés par l'association Les Baladines



En termes de bilan, les points ci-dessous ont été dégagés :

➔ Points positifs

- Une programmation riche et variée
- Une approche « tout public » mieux comprise que l'année précédente (en 2023, l'évènement avait été perçu par le public et certains partenaires comme une manifestation destinée uniquement aux personnes touchées par des troubles psychiques)
- Une communication efficace auprès des familles via la Direction de l'Éducation
- Un travail partenarial satisfaisant : le co-portage d'actions a permis d'alléger la charge de travail de la coordinatrice ; les partenaires ont soutenu le relais de la programmation auprès de leurs publics ; les SISM ont également permis de valoriser les partenaires accueillants ou animateurs.

➔ Points négatifs - axes d'amélioration

- Échec de la communication de lancement auprès du réseau des partenaires locaux (visioconférences de présentation du programme)
- Des annulations de dernière minute - des personnes qui ne se présentent pas
- Une moindre fréquentation du spectacle de clôture que l'année dernière

○ Le séminaire annuel du CLSM

Chaque année le CLSM organise sur une demi-journée un séminaire ouvert à tous (professionnels, usagers, aidants, citoyens) mettant en avant une problématique locale. Le thème du séminaire est abordé sous un angle théorique (définition du sujet, contextualisation, état des lieux) et pratique (identification des ressources et dispositifs du territoire) avant de laisser place aux échanges avec le public.

Le séminaire 2024 s'est déroulé le 3 décembre sur le thème « Santé mentale et addictions : repérer, prévenir, accompagner ». Un petit groupe de travail a été formé pour définir les thématiques abordées. Le groupe, composé du CSAPA AGATA, du CAARUD Sida Paroles, du DAC 92 Nord et d'un médecin généraliste au sein de la Maison de santé pluriprofessionnelle Espoirs d'Asnières, s'est réuni à 3 reprises de juillet à novembre.

Le séminaire a permis d'aborder les points suivants :

Partie 1 : Comprendre : éléments théoriques

Les mécanismes de l'addiction

Répercussions et comorbidités

Soins et approches

Partie 2 / Agir : éléments pratiques

A – Repérer

Préjugés et représentations

Signes d'alerte

Aborder le sujet avec la personne concernée et/ou son entourage

B – Orienter : les acteurs de la prise en charge

Le rôle du médecin généraliste

Les acteurs spécialisés : CSAPA, ELSA, CAARUD

Partie 3 / Témoignages

Présentation de quelques situations accompagnées par le DAC 92 Nord

Témoignage d'un pair-aidant

À l'issue du séminaire, une bibliographie présentant des ressources documentaires a été adressée à l'ensemble des personnes inscrites (présentes ou non lors du séminaire).

124 personnes ont participé au séminaire.

Axe de travail « Accès et maintien dans le logement des personnes touchées par un trouble psychique »

Cet axe de travail est développé par le Comité technique Logement, composé des pilotes du CLSM, des bailleurs sociaux, des porteurs de projets, du service municipal du logement et des associations d'usagers. Le comité technique Logement, réuni en mars, a permis de présenter les avancées des groupes de travail et de consacrer un temps aux dynamiques partenariales locales en associant notamment un nouvel acteur du territoire, la Fondation Falret.

- ***Accès au logement*** : développement d'un projet de logement accompagné avec les bailleurs à destination des patients du secteur

Ce projet vise à permettre l'accès à un logement et à un accompagnement coordonné médical, social, médicosocial si besoin, en lien avec le projet de vie. En complément de deux appartements thérapeutiques existants sur le territoire asniérois, le bailleur social Hauts-de-Seine Habitat a mis à disposition en 2023 du CLSM un appartement dont la gestion sera assurée par l'association espérance Hauts-de-Seine sous forme d'intermédiation locative.

➔ Le pré-cadrage du projet a été affiné durant l'année 2023. Des échanges avec deux porteurs de projets dans le champ du logement accompagné, ont permis de recueillir des conseils et d'identifier des bonnes pratiques. Au cours de l'année 2024, ce partage d'expérience s'est poursuivi avec Un Chez Soi d'Abord. Le groupe de travail s'est réuni en décembre et a validé les modalités de gouvernance, fonctionnement, le principe d'outils dédiés au projet et la répartition budgétaire.

Courant 2025 seront élaborés les outils spécifiques (gestion locative, accompagnement sanitaire et social) et la convention-cadre pour une entrée dans le logement dans l'année.

- **Maintien dans le logement**

- Projet de sensibilisation sur les troubles psychiques auprès des équipes des bailleurs sociaux
Les premiers échanges au sein du groupe de travail fin 2023 et début 2024 ont permis d'identifier 3 types de publics avec des besoins et attentes distincts.

1/ *Représentants des bailleurs au sein du CLSM* : besoin d'interconnaissance, souhait de bénéficier d'informations sur des dispositifs ou procédures spécifiques.

➔ **En 2024, 3 temps d'interconnaissance ou d'information ont été organisés : présentation du DAC 92 Nord, présentation croisée conseillères sociales des bailleurs / travailleuses sociales du pôle, présentation sur les procédures des soins sans consentement.**

2/ *Équipes des bailleurs en contact direct avec les locataires* : 25 participants ont répondu au questionnaire élaboré par le groupe de travail visant à cibler les types de situations mettant le plus les professionnels en difficulté et leurs attentes en termes d'outils, informations ou actions susceptibles de les aider dans leur mission.

Les résultats ont permis de structurer l'action de sensibilisation autour de 3 thématiques mises en œuvre avec le soutien de partenaires :

- 1) Partie « Sensibilisation aux troubles psychiques » par l'équipe de Réh'Inspir, plateforme de réhabilitation psychosociale Nord 92
- 2) Partie « Notion d'urgence et conduite à tenir » avec l'aide de services de secours - peut-être sous forme de fiche « Mémo »
- 3) Partie « Repérage, posture professionnelle » par l'équipe mobile Passerelle de la Fondation Falret.

➔ L'action de sensibilisation à destination des équipes des bailleurs sera déployée courant 2025.

3/ *Voisinage* : une action sera mise en place dans le courant de l'année 2025 en recherchant l'appui des Amicales de locataires. La période des SISM en octobre est envisagée, en lien avec la thématique de l'année « Pour notre santé mentale, réparons le lien social ». Les modalités de cette action restent à définir.

Axe de travail « Prévention, accès aux soins psychiques et somatiques »

- **Accès aux soins primaires en santé mentale : expérimentation territoriale portée par le DAC 92 Nord**

Les staffs santé mentale constituent l'un des volets d'une expérimentation territoriale portée par le DAC 92 Nord visant à améliorer le parcours et la prise en charge des patients psychiatriques.

Les staffs santé mentale poursuivent plusieurs objectifs :

- faire monter en compétence les professionnels en particulier les médecins généralistes, et améliorer les pratiques
- améliorer l'accès aux soins

- coordonner les soins psychiatriques et somatiques
- faciliter les échanges pluri professionnels autour des cas complexes et développer le travail en réseau avec les acteurs du territoire de proximité.

Ils sont ouverts à tous les professionnels du territoire, ils permettent d'échanger sur des cas cliniques liés à la santé mentale préparés à l'avance. Les présentations peuvent évoluer selon les demandes des professionnels pour aborder des situations chez des publics (ex. adolescent) ou thématiques spécifiques (ex. addictologie).

À Asnières, la mise en place de ces staffs bénéficie du soutien du CMP (expertise psychiatrique) et de la Ville (appui logistique).

3 staffs ont été organisés en 2024.

○ Formation aux Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM)

L'ARS 92 poursuit le déploiement du secourisme en santé mentale en s'appuyant notamment sur les coordinateurs CLSM pour relayer les sessions auprès de leur réseau de partenaires.

Des sessions de formation ont été organisées en janvier, mars et d'octobre à décembre, toujours pour la formation « standard » mais aussi, en fin d'année, en ouvrant des places pour la formation PSSM « Jeunes » destinée aux adultes vivant ou travaillant avec des adolescents (collège/lycée).

25 professionnels ont participé aux sessions de formation Premiers Secours en Santé Mentale organisées par l'ARS 92 en 2024.

Axe de travail « La résolution de situations psychosociales complexes »

L'analyse et la résolution des situations individuelles complexes figure parmi les trois thématiques les plus fréquemment traitées par les CLSM d'après l'État des lieux national sur le fonctionnement des CLSM édition 2023 publié par le centre national de ressources et d'appui aux CLSM (CCOMS).

Le cahier des charges 2018-2022 des CLSM publié par l'ARS Ile-de-France mentionne l'aide à la résolution des situations psychosociales complexes parmi les actions prioritaires à mener. L'ARS souligne la nécessité de mettre en place des « règles déontologiques assurant l'équilibre entre l'échange des informations nécessaires, le respect du secret professionnel ainsi que le respect des personnes (...) » et de formaliser ce cadre à travers une charte éthique.

À Asnières, l'état des lieux des besoins en santé mentale réalisé en 2020 lors de la création du CLSM a mis en avant la **demande d'appui des professionnels en termes de coordination et de travail en réseau sur les situations complexes**, notamment à travers la création d'une commission dédiée.

En 2023, le CCAS a été interpellé sur 11 situations individuelles impliquant l'existence ou une suspicion de troubles psychiques sans qu'existe nécessairement de trouble à l'ordre public ou de mise en danger (autrui / personne concernée). Ces alertes émanent de professionnels divers (bailleurs sociaux, police, services municipaux, etc.) et de particuliers.

L'absence d'instance dédiée et identifiée ne permet pas de gérer ces situations autrement que par des interpellations bilatérales, et/ou des réunions de coordination à l'initiative d'un partenaire (ex. CLIC, DAC 92 Nord) alors même que la situation ne répond pas toujours à ses critères d'intervention, d'où un positionnement parfois maintenu par défaut. D'autre part, l'absence d'interventions coordonnées peut conduire à un sentiment d'impuissance et d'isolement chez les partenaires impliqués. Enfin, du point de vue de l'utilisateur, l'absence d'intervention précoce conduit à l'aggravation des situations jusqu'à relever de l'urgence (ex. soins psychiatriques sans consentement, expulsion).

La mise en place d'une commission au sein du CLSM d'Asnières a ainsi été définie comme action prioritaire pour l'année 2024. Un groupe de travail a été lancé pour élaborer le cadre d'intervention et le cadre éthique de cette commission ; Le groupe est composé de l'EPS Roger Prévot et du pôle santé mentale, du DAC 92 Nord, du Service des Solidarités Territoriales 2, de la Direction de la Sécurité et de la Prévention / du CLSPDR, de la CPTS et du CCAS.

➔ **Le groupe de travail s'est à 5 reprises de mai à décembre 2024. Deux réunions en début d'année 2025 doivent permettre de finaliser les modalités de fonctionnement de l'instance et de valider les documents cadres. Le lancement opérationnel de la commission est prévu pour le 2e semestre.**